

LA GAZETTE DE PLESSÉ

Bulletin d'informations de la commune

Jan.-Mars 2023 - N° 52



RÉGIE DIRECTE :
UNE NOUVELLE RECETTE
POUR BIEN MANGER
À PLESSÉ



Commune de
Plessé

Chères Plesséennes, chers Plesséens,

Nous arrivons à mi-mandat et c'est l'heure d'un premier bilan. Ces trois premières années furent riches et aussi tumultueuses, avec des crises successives.

Pour autant, nous continuons de mener une politique sociale, humaniste et durable, avec le souci de l'intérêt général et du bien vivre ensemble. Les défis de demain sont à travailler dès à présent : la transition tant sociétale qu'environnementale passe par des choix forts et assumés des élus d'aujourd'hui.

Nos services publics ont été renforcés depuis 2020, nous investissons dans l'humain en renforçant les équipes d'agents pour que bien-être au travail et qualité de service soient au cœur de notre politique.

Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Dans un contexte de hausse générale des prix et d'augmentation des inégalités, il est du devoir de la commune de proposer des conditions d'éducation, d'habitat, de vie quotidienne de qualité pour toutes et tous. Une société juste est une société où chacun contribue à hauteur de ses moyens pour que tous bénéficient de services publics à hauteur de ses besoins.

Malgré une conjoncture maussade, nous devons investir pour l'avenir, tout en maîtrisant les dépenses. Nous le faisons avec rigueur, transparence et équité et avec toute l'humilité qui convient à nos fonctions et nous le faisons avec vous : chaque habitante et habitant peut venir travailler avec nous, dans nos comités ou groupes de travail. Vous pouvez vous inscrire en mairie quand vous le souhaitez, tous les détails sont sur le site de la commune. Nous en sommes convaincus : c'est ensemble que nous trouverons les solutions pour un avenir commun.

Prenez bien soin de vous, de vos familles et de vos proches,

Aurélie MÉZIÈRE
Maire de Plessé



LA GAZETTE DE PLESSÉ

Jan.-Mars. 2023 - N° 52

Sommaire



Commune	4
Dossier	14
Comités	18
Minorité	27
Culture	28
Agenda	30
Associations	31
Infos +	35



MAIRIE DE PLESSÉ 1, rue Jules Verne 44630 PLESSÉ
02 40 79 60 14 - contact@mairie-plesse.fr
www.commune-de-plesse.com - @communedeplese

Directrice de la publication : M^{me} la Maire
Bulletin municipal réalisé en interne
Tirage : 2 600 exemplaires

La prochaine Gazette vous sera distribuée durant le second trimestre 2023

État-civil octobre 2022 - février 2023

Naissances

11 octobre 2022 POURTIER Agathe
 9 novembre 2022 MARTIN Elina
 16 novembre 2022 REXANT Théo
 1^{er} décembre 2022 BLOYET Kahlan

Mariages

5 novembre 2022 MOISDON Jean-Marc
 SOURGET Nathalie

Décès

22 octobre 2022 GILLET Michel
 25 octobre 2022 EPIÉ Pierre
 2 novembre 2022 BENAUD Gilbert
 4 novembre 2022 ROYER Jean
 17 novembre 2022 HUBERT Marie épouse BLOYET
 22 novembre 2022 PASQUIER Serge
 2 décembre 2022 TESSIER Serge
 3 décembre 2022 LEGRAND Andrée épouse SIMON
 5 décembre 2022 GUITTON Liliane veuve LE BOUILL
 8 décembre 2022 VILOUZE Mireille
 9 décembre 2022 GARNIER Paulette veuve BIZIEN
 10 décembre 2022 ORAIN Joséphine veuve BAREL
 PLANCHET Claudette veuve RAMOS
 12 décembre 2022 STUBER Colette
 13 décembre 2022 MAUDET François
 15 décembre 2022 COCAUD Geneviève épouse COLOMBIER
 17 décembre 2022 LAILLER Claude
 28 décembre 2022 HEMERY Henri
 31 décembre 2022 AVERTY Madeleine veuve LESCOU

1^{er} janvier 2023 GORGET Mireille veuve MAHÉ
 5 janvier 2023 FOUCAULT Jocelyne
 9 janvier 2023 SALMIER Marie-France
 21 janvier 2023 BIGOTTE Marie épouse MOREAU
 24 janvier 2023 CAUX Louenn
 28 janvier 2023 MAHIEUX André
 8 février 2023 LAILLER Paul
 15 février 2023 ROUÉ Marie veuve LEROUX

Des sapins pour Noël

Pour la 2^{ème} année consécutive, la commune a renouvelé la proposition d'offrir des sapins pour décorer les villages pour la période de Noël. De la Grande Noé à la Haie des Bois, de Guély à Beauséjour, en passant par Trélan (en photo) ou Palignac, les habitants se sont retrouvés dans la bonne humeur et dans la convivialité pour décorer les sapins.



Titres d'identité : rappel des règles de prise de rendez-vous... et de savoir-vivre !

Depuis la fin d'année dernière, la mairie propose l'enregistrement et la délivrance des cartes d'identité et des passeports. Ce nouveau service a été déployé par la préfecture, pour faire face à l'allongement des délais d'attente afin d'obtenir un titre d'identité. Au vu de la très forte demande, les créneaux de rendez-vous proposés sont pris d'assaut.

La mairie a réorganisé ses services au mieux pour répondre à la demande et les agents font leur maximum pour traiter le plus de dossiers possible. Afin de faciliter le processus, il est nécessaire que chacune et chacun respecte la procédure : **les rendez-vous se prennent uniquement sur le site internet dédié, aucun créneau ne vous sera donné par téléphone ou à l'accueil.** Aussi, nous vous remercions de rester polis, patients et courtois avec les agents à votre service. La commune engagera des poursuites en cas de propos injurieux ou comportements déplacés.

Si vous avez des difficultés à utiliser les outils numériques ou n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter l'Espace France Service pour prendre rendez-vous afin de vous faire accompagner dans la démarche. Les agents vous aideront seulement à prendre rendez-vous, vous ne bénéficierez pas de créneaux privilégiés.



La Roseraie pourra bientôt accueillir du public !

L'équipe municipale a fait le choix d'interdire l'accès au public de la Roseraie, le barnum sur le domaine de la Roche, quand il a été découvert qu'aucun organisme de contrôle n'avait validé que ce lieu pouvait accueillir le public en toute sécurité. Le bureau de contrôle a relevé toute une série de non conformités. Fin 2022, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas se séparer de ce barnum pour le moment et de le rendre conforme aux règles de sécurité d'accueil du public. Il a aussi été décidé de se passer du système de chauffage par soufflerie en ces temps de hausse de prix de l'énergie et d'absence d'isolation thermique. Avant l'été, la Roseraie pourra accueillir de nouveau du public, si aucun obstacle ne survient. Il sera possible de la louer pour des manifestations privées

Contact : 02 52 78 00 10 - spl.laroche@audomainedelaroches.fr



Atelier après atelier, le Plessé de demain se dessine

L'étude du Plan Guide Opérationnel (PGO), feuille de route des aménagements à réaliser dans les bourgs pour les adapter aux besoins des habitant-e-s et aux changements climatiques, se poursuit ! Des documents explicatifs sont désormais accessibles sur le site internet de la commune. Le diagnostic sera sûrement amené à évoluer encore au fil des échanges avec les habitants, jusqu'à la fin de l'étude (été 2023). Pour l'heure, nous arrivons seulement à la fin de la phase 2, c'est-à-dire la phase de scénarisation. Cette étape a été ponctuée de 3 ateliers « controverses et perspectives » ouverts à toutes et tous et organisés dans les 3 bourgs de la commune le jeudi 2 février. Ils se déroulaient en plusieurs temps :

- L'exposition du diagnostic réalisé ;
 - La mise en débat de 3 scénarios d'évolution des bourgs (différents selon les objectifs identifiés comme prioritaires et les leviers d'actions à mobiliser) et leur mise au vote ;
 - Un travail sur table autour de set de « cartes » actions thématiques (équipements/services, habitat, espace public, espaces naturels, mobilités) qu'il fallait sélectionner et hiérarchiser par ordre de priorité.
- Au total, il y avait 36 personnes à Plessé, 19 personnes au Dresny et 12 au Coudray.

Un atelier complémentaire, réunissant plusieurs élus, agents et habitants le vendredi 3 février, a poursuivi ce travail : restitution des ateliers de la veille et travail sur carte pour déterminer plus finement les zones à enjeux dans chacun des bourgs. Ces ateliers ont débouché sur des propositions de schémas directeurs et de secteurs de projets élaborés par les cabinets Ville Ouverte et MAP Paysagistes. Les mois de février et mars ont permis d'affiner leur mise en cohérence avec les travaux des comités et d'aboutir au choix d'un scénario final. Dès avril commenceront les réflexions sur le plan d'actions, qui s'ouvrira sur une restitution de la phase 2 à tous les habitants.



Prix du tourisme durable

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Plessé est lauréate du prix tourisme durable du département de Loire-Atlantique. Cette fois, la commune a reçu un prix pour l'itinéraire cyclable qu'elle a mis en place entre les berges du canal et le centre bourg de Plessé. Cette voie sécurisée permettra aux cyclos randonneurs du canal de Nantes à Brest de faire une échappée d'un coup de pédale de 6 km vers la plage labellisée Pavillon Bleu de l'étang de Buhel, l'accrobranche et autres loisirs, de trouver tous les commerces de proximité, des ateliers de réparation vélo ou encore des hébergements.

Ce prix conforte la commune à poursuivre ses aménagements cyclables dessinés par les élus et les VIP (Volontaires Investis à Plessé) du plan vélo. Le projet touristique de la mairie est de faire de Plessé une destination de vacances, d'abord pour les habitants de la commune et des alentours, mais aussi une destination quatre saisons pour les personnes souhaitant passer de belles vacances, avec une empreinte écologique minimale. Les visiteurs peuvent par exemple descendre du train à Redon ou Sévérac, enfourcher leur vélo pour rejoindre les bourgs de Plessé, manger local (45% de surfaces agricoles plesséennes en agriculture biologique) et consommer une énergie qui sera de plus en plus produite localement. Cet itinéraire profite aussi, avant tout, au quotidien des Plesséennes et des Plesséens. Ce prix s'accompagne d'un financement de 17 000 €.

Hameau Léger du Pont-Rialland : Le collectif Marcotte recrute !

Nous travaillons toujours à la création du Hameau Léger du Pont-Rialland, en partenariat avec la commune de Plessé, des architectes paysagistes et l'association « Hameaux Légers ». Le modèle juridique et financier prend forme et le travail sur l'aménagement du lieu est en cours. Quatre



Le collectif marcotte accueille de nouveaux membres !

foyers, sur les douze prévus à terme, sont pour l'instant intégrés au projet et un foyer est en cours d'inclusion. Nous organisons régulièrement des journées de rencontre au Coudray pour les personnes qui souhaiteraient intégrer le collectif et habiter sur le hameau. Si le projet vous intéresse, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : collectif.marcotte@protonmail.com - Après l'envoi d'une plaquette de présentation et un premier contact par téléphone, nous vous inviterons aux prochaines journées de rencontre. À bientôt !

Le Collectif Marcotte

VIS MA VIE D'AGENT DU SERVICE VOIRIE INTERCOMMUNAL



Dans la série « vis ma vie d'agent », nous vous invitons à suivre le service de voirie intercommunal. Intégré à la Mairie de Plessé depuis le 1^{er} janvier 2020, le service intervient auprès de 13 communes membres : Avesnac, Conquereuil, Drefféac, Fégréac, Guémené-Penfao, Guenrouët, Massérac, Pierric, Plessé, Saint Gildas des Bois, Saint Nicolas de Redon, Sévérac, Théhillac. Les agents s'occupent du débroussaillage, de l'élagage et du balayage des bourgs. Nous suivons ici Aymeric Guiho, le responsable de ce service.



Du bon matériel est essentiel pour mener à bien les missions ; la nouvelle balayeuse est maintenant opérationnelle.



Voici le résultat d'une matinée dans le bourg de Plessé.

Un nettoyage minutieux de la balayeuse est réalisé à chaque fin de mission.



Le 1^{er} agent titularisé de 2023

Après une période de stagiairisation, les agents intègrent officiellement la fonction publique. Pour marquer cette étape importante, nous faisons une petite cérémonie et la première de cette année 2023 fut pour Johan (à gauche), du service de voirie intercommunal, qui a été nommé adjoint technique territorial.

Les footballeurs paysagistes

Les abords du terrain synthétique ont été paysagés en partenariat avec l'Entente Sportive Dresny Plessé : les jeunes U10/ U11, accompagnés d'un éducateur, ont aidé le service Espaces Verts de la commune à planter des végétaux et arbustes : une belle manière de s'impliquer dans l'embellissement des abords du terrain, de découvrir les différentes essences des végétaux et d'être sensibilisés à l'environnement. Merci aux jeunes, au club et à Jérôme et son équipe.



Des bacs pour vos biodéchets

Le tri des déchets compostables (« biodéchets ») sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. Trois lieux d'apport volontaire de biodéchets vont être installés dans le centre bourg de Plessé : route de Guéméné, à l'intersection de la rue du Pin, et sur la place du Lion d'Or (notamment pour les commerçants).



Cette initiative de Redon Agglomération (qui assure la compétence de la gestion des déchets) vise à inviter les habitants à diminuer leur production de déchets et à mieux les trier. Ainsi, les habitants plus « citadins », ne disposant pas forcément de jardins, de compost ou d'animaux pour valoriser leurs déchets alimentaires, pourront venir y déposer pain, viandes, œufs, poissons et laitages (sans emballages). Un prestataire passera une fois par semaine récolter les biodéchets et nettoyer ces 3 abribacs. L'objectif de ce dispositif est de réduire significativement le volume des ordures ménagères, contenues dans le bac gris. La levée de ce dernier évolue d'ailleurs dès le mois de mars : il ne se fait plus toutes les semaines mais une fois tous les 15 jours, en alternance avec le bac jaune des emballages. Les bacs gris sont ramassés le mardi des semaines impaires, les bacs jaunes le mardi des semaines paires.

Ne brûlez pas vos déchets verts : valorisez-les !

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et vous expose à une contravention de 750 € ! Les déchets verts peuvent être valorisés en étant compostés (tontes, feuillages et épluchures de légumes peuvent se transformer en amendement de qualité pour vos plantes et votre potager), broyés et utilisés comme paillage (branchages broyés, herbe finement coupée laissée sur place constituent un excellent paillis pour votre jardin et votre potager, les protégeant des mauvaises herbes) ou emmenés en déchetterie. Les autres déchets doivent être triés selon les règles en vigueur ou emmenés en déchetterie. La combustion des déchets pollue l'air, et cette pollution a des répercussions à la fois sur notre santé et notre environnement, entraînant des effets nocifs immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc.).

Retrouvez plus d'informations sur www.airpl.org

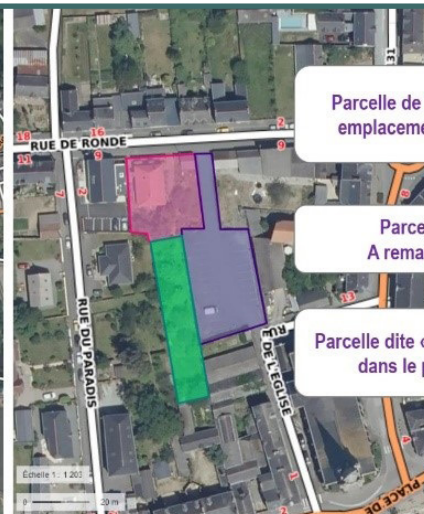


Les réflexions sur le futur Espace Santé se poursuivent et se concrétisent



Ômsweetôm
environnement

Commune de Plessé - Espace santé - préprogrammation - 16/06/22



Parcelle de la Maison « rue ronde » 690m², emplacement retenu pour l'espace santé

Parcelle avec Voirie et Parking A remanier pour intégrer le projet

Parcelle dite « du verger » 640m², à considérer dans le projet pour un usage partiel

Accompagné durant l'année 2022 par les programmistes d'Ômsweetôm Environnement, un groupe composé d'élus, d'habitants, de praticiens et d'agents, continue de travailler le projet d'Espace Santé, futur lieu de collaboration pour plusieurs professionnels de santé de la commune et des alentours. Après l'étape de définition des objectifs, des besoins et des exigences (en matière d'usages, de matériaux, de coûts et de qualité environnementale et architecturale), c'est au tour des architectes du cabinet Hélène Houpert Architecte et leurs experts associés de nous aider à faire avancer le projet. L'équipe (composée d'architectes, économiste de la construction, bureau d'études structures et fluides, paysagiste...) accompagne et conseille la commune depuis février 2023 dans la traduction technique de ses souhaits. Ce travail débute à peine et courra jusqu'à l'automne. Ce temps sera indispensable pour favoriser la participation du plus grand nombre tout au long du projet et le choix des solutions les plus adaptées, tout en garantissant une conception éco-responsable et un agencement qui soit le plus fonctionnel possible, anticipant même l'évolution des usages. Il n'est jamais trop tard pour intégrer ce groupe projet (ni les autres d'ailleurs) ! Alors n'hésitez pas à venir à l'accueil de la mairie ou à nous contacter à l'adresse juliette.soyer@mairie-plesse.fr si vous êtes intéressés.

Deuxième jeunesse pour l'ancienne mairie, dite « Maison Petitjean »

Quel est ce grand bâtiment faisant l'angle au niveau du rond-point derrière l'église ? Construit vers 1880, il a été légué à la commune après la mort de son ancienne propriétaire, M^{me} Petitjean, à la condition qu'il reste une propriété communale. Tour à tour mairie, puis bibliothèque, le bâtiment est inoccupé depuis 2013. La commune souhaite aujourd'hui lui donner un nouveau souffle en le rénovant de fond en comble pour y installer deux logements à vocation sociale à l'étage et un ou deux futurs commerces au rez-de-chaussée. Ce projet est à la croisée de plusieurs enjeux forts,

tant sur le fond que sur la forme. La municipalité souhaite une rénovation exemplaire du point de vue environnemental, par l'utilisation de matériaux biosourcés dans la mesure du possible et le choix d'un haut niveau d'exigence en matière d'économie d'énergie. Réfléchi depuis le début de l'année 2021 par les élus et les habitants des comités Cohésion Sociale, Emploi et Solidarité et Économie, Tourisme et Attractivité, ce projet va bientôt se concrétiser. Nous sommes arrivés à la fin des études de maîtrise d'œuvre (du diagnostic de la structure et des fluides à la définition détaillée des choix architecturaux) et sommes aujourd'hui en plein recrutement des entreprises de travaux qui interviendront jusqu'à la période printemps/été 2024. Avis aux porteurs de projet qui rêvent d'un local pour se lancer !



Répertoire des entreprises

Pour rappel, un répertoire des entreprises a été créé par la mairie de Plessé. L'objectif ? Faciliter les échanges, offrir une visibilité aux entreprises sur le site internet de la mairie, et mettre en place un réseau entrepreneurial au sein de la commune de Plessé. Si vous souhaitez figurer dans ce répertoire ou modifier vos informations, rendez-vous sur le site de la mairie, rubrique « ENTREPRISES » et laissez-vous guider vers le questionnaire à remplir.



Devenez sapeur-pompier !

Quoi de plus altruiste que de mettre son temps au profit de la protection d'autrui ? Nous avons toutes et tous ce pouvoir ! Les Sapeurs-Pompiers de Plessé réalisent chaque année près de 250 interventions. Nous avons pour missions de porter secours à la population et aux animaux, grâce à vous, nous pourrions continuer à rendre le sourire aux personnes dans la difficulté. Vous avez l'opportunité de nous rejoindre. Nul besoin d'avoir de l'expérience puisqu'une formation complète est assurée par le SDIS 44, tout est pris en charge. Vous partagerez avec nous des moments inoubliables et développerez de nouvelles compétences utiles à la population, mais aussi à vos proches. Les Sapeurs-Pompiers de Plessé se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations ; pour cela, vous pouvez venir nous rencontrer tous les vendredis soir à 19h30 ou prendre contact par téléphone avec notre référent recrutement au 06 61 63 07 84. Votre personnalité est notre force, ensemble nous accomplirons de grandes choses !

Une nouvelle enseigne à Plessé



Jean-Luc Bay, psychologue et psychothérapeute, a rejoint le cabinet de consultations de Cécile Quiquine, rue de la Gaudin. Il propose des consultations de thérapie systémique pour des problématiques individuelles, de couple ou de famille. Rappelons que Cécile Quiquine, psychopraticienne est installée dans ce local depuis 2018 et propose « un accompagnement qui s'appuie sur la dimension relationnelle et émotionnelle pour des problématiques individuelles, de couple ou parentales (approche humaniste de type rogérienne) ».

Pour davantage de renseignements : retrouvez Jean-Luc Bay sur Doctolib et Cecile Quiquine sur psychologue.net

Une nouvelle œuvre de Jean Mazuet



Jusqu'en 2022, Plessé avait déjà la chance de disposer sur son territoire de trois œuvres du sculpteur Jean Mazuet. Depuis le 14 décembre 2022, une quatrième a complété cet ensemble, grâce au don qu'a fait la SNCF - Gares et Connexions, avec la sculpture *Les Trois Rivières*. Cette œuvre de grande envergure est le fruit d'une commande de la SNCF à Jean Mazuet en 1968, pour orner le grand hall des pas perdus de la gare des voyageurs de Nantes. Jean Mazuet a d'abord réalisé une maquette-modèle puis a travaillé, pour l'œuvre définitive, sur un seul bloc de pierre-calcaire de 6 tonnes, provenant d'une carrière de Chauvigny, à l'Est de Poitiers. Mesurant 3,50 mètres de hauteur et pesant environ 3 tonnes, la sculpture est une allégorie de la Loire et ses deux affluents nantais, l'Erdre et la Sèvre nantaise ; celles-ci sont représentées sous la forme de trois personnages féminins, disposés chacun dans un angle de l'œuvre et à un niveau différent les uns des autres. En 1998, la sculpture a été déplacée derrière les parois vitrées de la direction régionale de la SNCF, où elle se trouvait jusqu'à ce que la SNCF Gares et Connexion, devant s'en séparer, contacte l'association « Mémoires d'un Pays » puis en fasse don à la commune de Plessé, où elle a été placée devant la médiathèque le 14 décembre 2022, puis inaugurée officiellement le samedi 18 février 2023.

Nous remercions chaleureusement la SNCF Gares & Connexions pour son don, Laurent Delpire, conservateur départemental des antiquités et objets d'art, le comité Vie Associative & Citoyenne, Sport & Culture, et plus particulièrement Patrick Pennanguer, les agents de la commune et surtout l'association Mémoires d'un Pays pour tout son travail et le don de 4 000 € pour les frais de transport et d'installation. Merci également à Nina du Conseil Municipal des Enfants pour son très joli poème. Nous avons une pensée émue pour Guy Wambergue, élève de Jean Mazuet et plesséen d'adoption. Cette inauguration restera comme le souvenir d'un très beau mouvement en faveur de la culture et ayant mobilisé les compétences, la passion et l'esprit d'équipe d'un nombre important de personnes de la municipalité et de la mairie de Plessé, avec l'association Mémoires d'un Pays.



Conseil municipal du 15 décembre 2022

• FINANCES COMMUNALES - BUDGET

PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : Le

conseil municipal approuve par 29 voix POUR, à l'unanimité, la deuxième décision modificative sur les crédits inscrits au budget communal 2022 :

• RESTAURATION SCOLAIRE - ADOPTION DU PROJET ALIMENTAIRE DE

RÉFÉRENCE : Le conseil municipal a approuvé le projet alimentaire de

référence de la restauration scolaire, dont les principaux objectifs sont :

- proposer une cantine qui réjouisse et nourrisse les enfants
- assurer un approvisionnement de qualité avec des produits locaux et bio
- contribuer à l'éducation alimentaire des enfants en leur faisant découvrir une cuisine saine et diversifiée
- développer un projet de pôle alimentaire associant les producteurs, restaurateurs, habitants à une politique d'alimentation durable.

• FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES : INSTITUTIONS DE LA COMMUNE

Clémence MENAGER a fait part de son souhait de ne plus être conseillère déléguée à la culture pour raisons personnelles. Magali QUARY-GLEMIN est désignée comme référente à la culture mais sans délégation.

Arnaud MELLIER comme conseiller délégué à l'énergie.

• RESSOURCES HUMAINES : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le conseil a approuvé les lignes directrices de gestion de la commune. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la commune. Elles visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (gestion pluriannuelle des emplois, des effectifs et des compétences).
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

• RESSOURCES HUMAINES : RIFSEEP

Le conseil a modifié le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), vise à simplifier le système des primes des fonctionnaires, très complexe et fragmenté. Il se décompose en deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre.

• HAMEAUX LÉGERS ET ZONE DE LOISIRS DU PONT RIALLAND : CHOIX DU PRESTATAIRE

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un hameau léger et d'une zone sport-loisirs sur le site du Pont Rialland au Coudray, la commune a lancé un marché à procédure adaptée (MAPA) pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de réaliser les plans des aménagements du hameau et du parc, ainsi que du bâtiment collectif du hameau. Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'Atelier FIL pour un montant de 75 400 € HT.

OPÉRATION / CHAPITRE	DÉPENSES	RECETTES
020 - Dépenses imprévues	- 25 000 €	
100 - PLU	+ 5 000 €	
182 - Aménagement du bourg de Plessé	+ 20 000 €	
<i>Sous-total réel</i>	0 €	0 €
041 - Opérations patrimoniales	1 781 770,97 €	1 781 770,97 €
<i>Sous-total ordre</i>	1 781 770,97 €	1 781 770,97 €
TOTAL SECTION	1 781 770,97 €	1 781 770,97 €

• SPL LA ROCHE - SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS ET TARIFS 2023

Le conseil municipal a approuvé le montant des subventions d'exploitations à la société publique locale (SPL) La Roche, pour la gestion des accueils de loisirs, comme suit :

- Enfance - Jeunesse : 85 479,81 €
- Accueil des jeunes périodes scolaires : 62 493,50 €
- Valorisation Patrimoine : 79 058,00 €

Le conseil municipal a également approuvé les nouveaux tarifs pour 2023 : création de trois nouveaux quotients, augmentation tarifaire de 2% et détermination du prix de repas à 3.50 € TTC.

• DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - AUTORISATION D'OCCUPATION

TEMPORAIRE À BUHEL : Le conseil municipal a approuvé les nouvelles conditions d'occupation temporaire du snack de l'étang de Buhel à compter de la saison 2023. La loi exigeant une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de l'autorisation, la procédure d'appel à candidature a été relancée.

Les comptes rendus des conseils municipaux peuvent être consultés en intégralité directement en mairie ou sur www.commune-de-plesse.com/conseil-municipal

Conseil municipal du 9 février 2023



• FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES : INSTITUTIONS DE LA COMMUNE

Suite à la démission de M. Patrick PENNANGUER de ses fonctions de conseiller municipal, M. Olivier BERTHELOT, candidat suivant sur la liste Osons Plessé, a été convoqué pour le remplacer. Le conseil municipal a approuvé la désignation d'Olivier BERTHELOT comme membre des comités « Vie associative et citoyenne, sport et culture » et « Cadre de vie et transition territoriale » et désigne Pierre BLANDIN comme membre de la commission de délégation de service.

• FINANCES COMMUNALES - DEMANDE ANTICIPÉE

DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS : La commune peut engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits inscrits à l'exercice précédent. Le conseil municipal a approuvé l'engagement anticipé des crédits d'investissement listés ci-contre :

• FINANCES COMMUNALES - DEMANDE DE

SUBVENTIONS : Le conseil municipal a approuvé la demande de subvention de 13 087 € au titre de la DETR pour le financement des phases 2 et 3 de l'étude du Plan Guide Opérationnel et pour l'installation de pompes à chaleur dans le Zed et la mairie pour 24 890 € au titre de la DSIL.

• FINANCES COMMUNALES : CONTRIBUTION AU SDIS

Le conseil municipal a approuvé le montant de la contribution versée au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour 2023 qui s'élève à 165 839 €.

• RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Le conseil a ouvert :

- Un poste permanent de cuisinier gérant à temps complet ;
- Un poste temporaire d'adjoint technique en accroissement temporaire d'activité à temps complet en remplacement du départ en retraite de l'actuel titulaire du poste et dans l'attente d'une réorganisation du service Espaces Verts.

• ESPACE SANTÉ : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de construction d'un Espace santé, correspondant à une forte demande des médecins généralistes de Plessé qui souhaitent se regrouper en un lieu unique, qui soit également attractif pour faire venir de nouveaux confrères, la commune a lancé un marché à procédure adaptée (MAPA) pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la construction écologique et participative d'un espace santé. Le conseil municipal a retenu l'offre du cabinet Hélène HOUPERT pour un montant de 197 700 € HT.

• ANIMAUX : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

La Fondation 30 Millions d'Amis a conscience que la gestion des chats libres est délicate et qu'il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Une solution efficace a maintes fois fait ses preuves : contrôler leur reproduction par la stérilisation. Afin d'aider les communes dans la gestion des populations de chats libres, la Fondation propose un partenariat pour prendre en charge une partie des frais de stérilisation. Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour les campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres.

• MÉDIATHÈQUE - TARIFS 2023 :

La médiathèque de Plessé fait partie du réseau Médiathèque(s) de Redon Agglomération. Il est proposé de modifier la politique tarifaire en cohérence avec celle décidée à

NATURE DÉPENSE	OPÉRATION	LIBELLÉ OPÉRATION	MONTANT
Pompe à chaleur ZED	144	Bâtiments : petits aménagements et rénovation	15 176,66 €
Pompe à chaleur Mairie	144	Bâtiments : petits aménagements et rénovation	22 158,25 €
Plafonniers La Ronde	144	Bâtiments : petits aménagements et rénovation	7 546,49 €
Diagnostic La Roche	210	Rénovation Domaine de la Roche	5 328,00 €
Contrôle technique Maison Petitjean	213	Rénovation Maison Petitjean	3 960,00 €
Mission SPS Maison Petitjean	213	Rénovation Maison Petitjean	7 750,00 €
Achat de cavurnes	147	Services divers équipements	4 164,00 €
TOTAL GÉNÉRAL			66 083,40 €

l'échelle du réseau :

- L'octroi de la gratuité pour la première inscription des adultes, pour les jeunes volontaires en service civique et pour les demandeurs d'asile ;
- La gratuité pour les personnes en situation de handicap et pour les professionnels de la petite enfance (professionnels des crèches et assistantes maternelles et assistants maternels) était déjà appliquée, sans avoir été inscrite auparavant dans un texte ;
- La suppression du paiement des ateliers (auparavant 10 € pour la série d'ateliers).

• FINANCES COMMUNALES - CONVENTION DE PARTENARIAT

L'association Mémoire d'un Pays, créée en 1997, s'est donnée pour objet de sauvegarder le patrimoine historique et culturel local (croix, moulins, puits, fours, ...). Le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec l'association Mémoire d'un Pays pour l'achat de matériaux et matériels dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine plesséen.

• FINANCES COMMUNALES - DON POUR LA STATUE MAZUET :

Le conseil municipal a accepté le don par la SNCF Gares et Connexions de la statue *Les Trois Rivières* de Jean Mazuet. Le coût de l'installation s'élève à 9 178,28 €. L'association Mémoire d'un Pays, initiatrice de cette demande, a souhaité participer financièrement à cette réalisation qui leur tenait à cœur. Le conseil municipal a donc accepté un don de 4 000 € de l'association.

• VCEU - PRÉSERVATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DE

MASSÉRAC : Le conseil municipal a approuvé un vœu pour demander aux DDTM et aux Chambres d'Agriculture 35 et 44 de revoir leur position concernant le périmètre de protection des captages d'eau potable de Massérac et pour exiger de l'État qu'il s'engage réellement sur la qualité de l'eau potable.

• VCEU CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES :

Le conseil municipal a adopté un vœu demandant au gouvernement de retirer la réforme des retraites.

Compte administratif 2022

Le compte administratif présente les résultats de clôture de l'exercice budgétaire précédent, pour le budget principal et les budgets annexes. Les budgets annexes correspondent à des activités qui, de par leur nature, doivent faire l'objet d'un suivi à part (service à caractère industriel et commercial, lotissement...). La commune en comptait trois en 2022 : un lotissement, le service de voirie intercommunal et le budget des logements sociaux (réintégré au budget principal en 2023).

Budget principal			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	4 760 344,39 €	5 113 578,10 €	353 233,71 €
Ordre	198 397,58 €	42 613,32 €	- 155 784,26 €
Total sur exercice	4 958 741,97 €	5 156 191,42 €	197 449,45 €
Report N-1 (002)	-	814 857,71 €	814 857,71 €
Total général	4 958 741,97 €	5 971 049,13 €	1 012 307,16 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	2 185 197,05 €	1 447 469,13 €	- 737 727,92 €
Ordre	1 824 384,29 €	1 980 168,55 €	155 784,26 €
Total sur exercice	4 009 581,34 €	3 427 637,68 €	- 581 943,66 €
Report N-1 (001)	-	202 455,50 €	202 455,50 €
Total général	4 009 581,34 €	3 630 093,18 €	- 379 488,16 €
<i>Restes à réaliser à reporter</i>	<i>493 540,10 €</i>	<i>1 310 638,23 €</i>	<i>817 098,13 €</i>
Total consolidé des RAR	4 503 121,44 €	4 940 731,41 €	437 609,97 €
Résultat consolidé des budgets annexes rattachés	Dépenses	Recettes	Solde
<i>Résultat cumulé des budgets annexes rattachés</i>	<i>697 082,36 €</i>	<i>809 067,07 €</i>	<i>111 984,71 €</i>
Résultat consolidé (BP+RAR+BA)	10 158 945,77 €	11 720 847,61 €	1 561 901,84 €

Budget 2023

Le budget présente les prévisions de dépenses et recettes pour l'année. Il est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il comprend des écritures réelles (qui font l'objet de réels paiements) et des écritures d'ordre (écritures comptables à l'intérieur du budget). Le virement à la section d'investissement depuis la section de fonctionnement ne fait pas l'objet d'écriture comptable, il vise simplement à équilibrer le budget. Le résultat reporté correspond à la reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser aux engagements comptables pris sur les années précédentes et non encore réalisés comptablement.

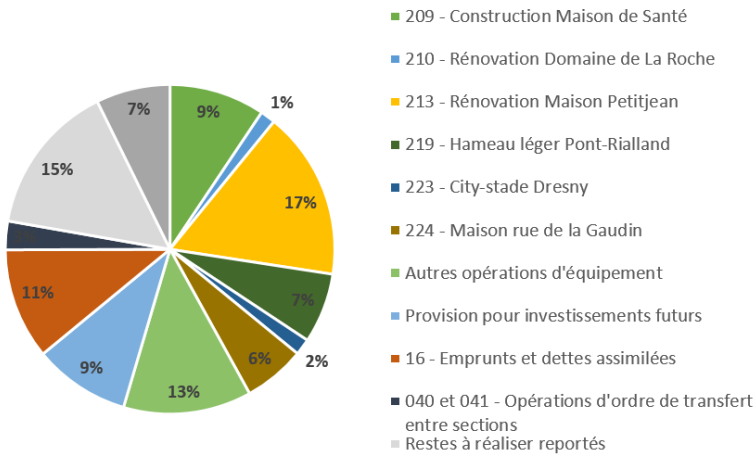


Budget principal		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Réel	4 965 496,17 €	5 304 457,20 €
Ordre	307 175,86 €	62 340,00 €
Virement de la section d'investissement	1 125 666,38 €	
Résultat N-1 reporté (002)		1 031 541,21 €
Total	6 398 338,41 €	6 398 338,41 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Réel	2 472 463,40 €	525 043,00 €
Ordre	92 668,92 €	337 504,78 €
Virement de la section de fonctionnement		1 125 666,38 €
Restes à réaliser reportés	493 540,10 €	1 310 638,23 €
Résultat N-1 reporté (001)	240 179,97 €	202 455,50 €
Total	3 298 852,39 €	3 298 852,39 €

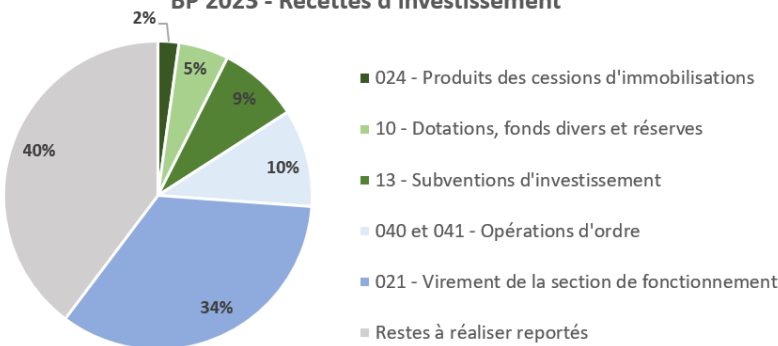
Le rapport des orientations budgétaires et les notes de présentation du compte administratif et du budget sont disponibles sur le site internet de la commune (www.commune-de-plese.com/conseil-municipal).
Les documents détaillés des comptes administratifs et des budgets sont disponibles sur demande en mairie.



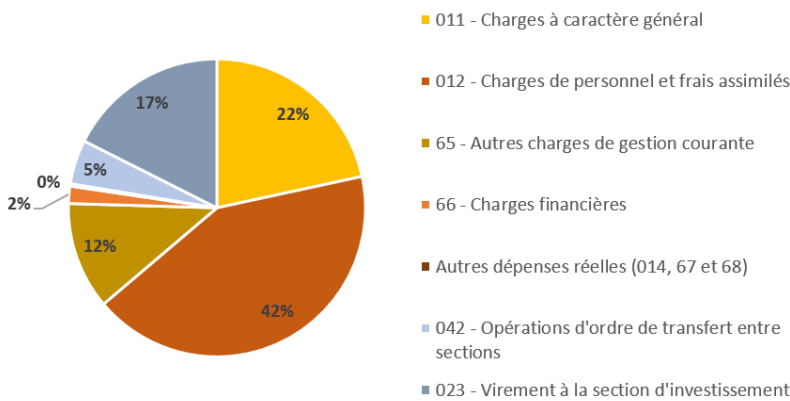
BP 2023 - Dépenses d'investissement



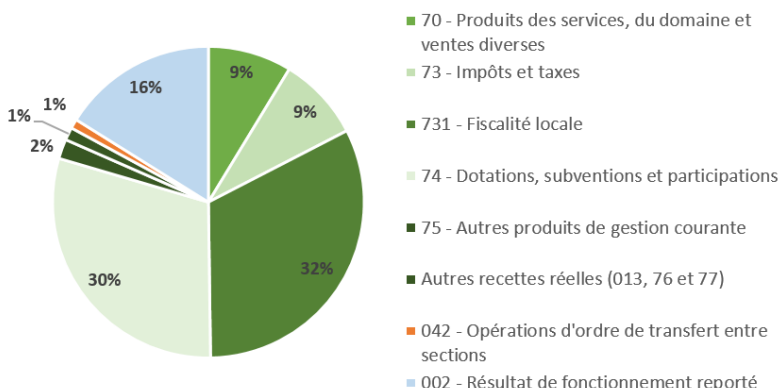
BP 2023 - Recettes d'investissement



BP 2023 - Dépenses de fonctionnement



BP 2023 - Recettes de fonctionnement



Le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée poursuit son chemin & passe la seconde !

Pour préparer l'habilitation par le Ministère du travail, espérée pour 2024, cette année va être riche en événements et en rencontres avec les entreprises, les associations et toutes celles et ceux qui se sentent concernés par ce projet. De nombreux temps forts ont déjà eu lieu : des ateliers avec les personnes volontaires sur les thèmes des compétences, du numérique et autour de la charte d'engagement au projet ; la préparation de la journée régionale TZCLD qui a eu lieu le 24 mars à Rieux ; le lancement des comités spécifiques sur les travaux utiles, la communication et les parcours d'accompagnement. Lors du Comité Local pour l'Emploi (CLE) de janvier, Olivier ANNEZO de Stock Armoricain s'est porté volontaire pour devenir co-président à titre honorifique de cette instance centrale du projet ! Pour vous informer sur les avancées du projet, inscrivez-vous à la newsletter à l'adresse tzclld@mairie-plese.fr, rendez-vous sur le site internet de la mairie et suivez-nous sur Facebook et Instagram @tzclldplese44630

L'habilitation est une étape indispensable pour établir le conventionnement permettant l'obtention des financements pour la future entreprise à but d'emploi (EBE). Pour ne pas perdre de temps, la mairie recherche dès maintenant des locaux à louer sur la commune, de minimum 60m² aménageables (ateliers, hangars, garage...) et disponibles dès novembre. Toutes les propositions seront les bienvenues ! Contactez Zoé DUBUS au 02 40 79 69 72 ou à l'adresse zoe.dubus@mairie-plese.fr.



REGIE DIRECTE : UNE NOUVELLE RECETTE POUR BIEN MANGER À PLESSÉ

À la cantine comme à la maison

En délégation de service public auprès du groupe Ansamble pour sa restauration scolaire, la commune de Plessé porte depuis 2010 une démarche d'approvisionnement en produits bio et/ou locaux de qualité (actuellement : 56% des produits sont bio/locaux). Au vu de l'impact environnemental de l'alimentation, la commune a décidé de faire de la cantine scolaire un axe de travail prioritaire pour s'engager dans la transition écologique. Le souhait est aujourd'hui de monter en exigence dans les cahiers des charges en reprenant un fonctionnement en régie directe (la commune prend en charge l'ensemble du fonctionnement du service de restauration). Cela répond à un besoin accru en matière de relocalisation de la production agricole et d'exigence de qualité des denrées alimentaires, qui garantissent la préservation des ressources de la planète. Cuisiner avec de meilleurs outils et produits, des menus sains et variés, constitue le b.a.-ba d'une cantine réjouissante et nourrissante pour les enfants, luttant ainsi contre le gaspillage alimentaire. Connectez les enfants à leur territoire et leur environnement, et associez-y tous les acteurs de la terre à l'assiette, la cantine devient alors un bon moyen de créer des habitudes vertueuses chez ces consommateurs de demain.



Les valeurs de la cantine à Plessé

- LE RESPECT DU VIVANT :

Respecter l'environnement et la biodiversité, le travail (des producteurs, des cuisiniers, des agents de service) et les enfants (leur santé et leur rythme).

- L'ÉGALITÉ :

Accès pour toutes et tous à un repas de qualité et juste rémunération des acteurs de la chaîne de production.

- LA COHÉSION SOCIALE :

Favoriser les rencontres intergénérationnelles (repas entre enfants et personnes âgées).

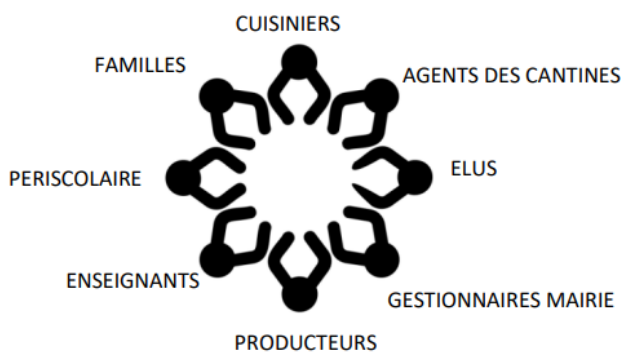
- LA CONVIVIALITÉ ET LE PARTAGE :

La cantine doit être un lieu accueillant où l'on se sent bien.

Porté par le comité Agriculture, Alimentation, Environnement et Biodiversité, composé d'élus et d'habitants, ainsi que le service Enfance-Jeunesse de la commune, ce projet est le fruit de la collaboration étroite avec les acteurs du territoire et intervenants extérieurs : des producteurs de la commune, des représentantes d'écoles et de la SPL La Roche, le GAB 44, le Mouvement des Cuisines Nourricières et Redon Agglomération.



Implication de toutes les parties prenantes



Qui bénéficiera de la régie directe ?

Dès cet été la SPL La Roche proposera, sur

les temps d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, les repas produits dans la cuisine centrale du bourg de Plessé. Cela permettra aux agents municipaux de prendre leurs repères et mettre progressivement en marche ce nouveau fonctionnement. Dès la rentrée scolaire 2023, l'ensemble des écoles de la commune seront approvisionnées quotidiennement ! En tout, ce sont 450 repas qui seront confectionnés chaque jour pour les élèves, ainsi que 30 autres le mercredi et entre 30 et 60 pendant les vacances pour le centre de loisirs.





Le projet intègre les obligations dictées dans la Loi Egalim (Loi du 30 octobre 2018)

- Au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques à partir du 1^{er} janvier 2022
- 60% des viandes et poissons de qualité et durable (Label Rouge, AOP, AOC, MSC...)
- 1 repas végétarien hebdomadaire
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction des emballages plastiques.

Le mot de Rémi Beslé, 1^{er} adjoint à la Maire, chargé du comité Agriculture, Alimentation Environnement et Biodiversité

Dès 2020, l'équipe municipale avait pour ambition la reprise de la cantine. Ce sera chose faite au 1^{er} juillet 2023. Cette réalisation répond à l'un des 6 axes de notre politique agricole communale travaillée depuis 2020 (informations à retrouver sur le site internet de la commune, rubrique « Projets en cours »).

Nos volontés avec ce projet :

- Proposer une cantine qui réjouisse et nourrisse les enfants
- Assurer un approvisionnement de qualité, local, issu d'une agriculture biologique autant que possible
- Contribuer à l'éducation alimentaire des enfants par la découverte d'une cuisine saine et diversifiée
- Proposer des actions éducatives en lien avec les écoles, le périscolaire et les producteurs locaux
- Réfléchir au cours des années suivantes sur un projet de pôle alimentaire, avec les producteurs, les restaurateurs, et les habitants.

Ces idées contribueront aux missions d'une cantine à alimentation durable !



CUISINES NOURRICIÈRES

CUISINES NOURRICIÈRES :
Le Mouvement des Cuisines Nourricières souligne le rôle central des cuisines de tous les jours et de ceux qui les préparent pour nourrir les populations sur leurs lieux de vie, à la cantine ou à la

maison. Il considère les cuisines nourricières comme étant un patrimoine commun d'intérêt général.

Il promeut des pratiques culinaires simples et efficaces, qui favorisent une transition alimentaire positive, durable et savoureuse !

Ses missions sont de :

- PLACER l'acte culinaire au centre des politiques de transition, pour renforcer les liens entre producteurs, décideurs, cuisiniers et mangeurs
- AMÉLIORER la qualité des repas dans toutes leurs dimensions, de l'approvisionnement jusqu'à l'accompagnement des convives
- TRANSMETTRE une culture culinaire nouvelle, qui propose de passer du comment au pourquoi, afin de développer l'autonomie des individus.



● **GAB 44** ●

Les Agriculteurs **BIO** de Loire-Atlantique

GROUPEMENT DES AGRICULTEURS

BIO DE LOIRE-ATLANTIQUE :

Le GAB44, Groupement des Agriculteurs Biologique du 44, rassemble près de 400 fermes bio du département (représentant près de 600 paysans).

Ses missions sont de :

- REPRÉSENTER et défendre les paysans bio
- ACCOMPAGNER les projets en agriculture bio et les collectivités dans leurs politiques agricoles
- STRUCTURER des filières locales équitables
- ÊTRE VECTEUR de transition agricole et alimentaire sur les territoires.



Quelles sont les étapes de la reprise d'un fonctionnement en régie pour la cantine scolaire ?

L'année 2022 a marqué le coup d'envoi du projet avec l'organisation de plusieurs temps d'échanges et d'ateliers, pour définir la qualité des repas souhaitée et sensibiliser à la mise en place d'une culture commune. Une nutritionniste de l'association Mouvement des Cuisines Nourricière (MCN), qui accompagne la commune, a été chargée de rédiger, avec les parties prenantes de la restauration scolaire dans la commune, un Projet Alimentaire de Référence actant les orientations de la future régie. L'association accompagnera la commune encore 2 ans dans la mise en place des futurs menus.



Atelier cuisine avec les parties prenantes en avril dernier (les recettes sont à retrouver sur le site internet de la commune).

**CANTINE
SCOLAIRE EN
RÉGIE DIRECTE**

le



la
**RÉGIE
AGRICOLE**

En parallèle, plusieurs diagnostics ont été réalisés dans le courant de l'année passée par le MCN et l'association GAB 44 :

- Diagnostic du système de restauration (matériels, organisation de la cuisine et du service, pratiques culinaires)
- Analyse des menus avec pesées des déchets et consultation des enfants et des agents sur les repas proposés
- Diagnostic des approvisionnements et analyse de l'offre en produits bio et locaux.

Le GAB44 a aussi été sollicité par la commune pour l'accompagner pendant 2 ans dans la mise en place d'une future régie agricole, complémentaire avec le fonctionnement de la restauration scolaire. Cela consiste à organiser soi-même les conditions de production de denrées alimentaires sur son territoire pour fournir la restauration collective. Par ce biais, on cherche entre autres la souveraineté alimentaire sur le territoire et à maîtriser et sécuriser une partie des approvisionnements.

Janvier 2023 a vu le lancement du recrutement de la cheffe cuisinière pour orchestrer l'équipe et une seconde ou un second de cuisine viendra compléter l'équipe déjà en place. Reste encore à former le personnel de service, réaliser les travaux nécessaires dans la cuisine, choisir les fournisseurs et préparer la rentrée.

Le plat est bientôt prêt à être dégusté... Patience !

Festival Alimen'terre : temps fort du projet

Le festival s'est déroulé du 21 au 27 novembre 2022. Une exposition à la médiathèque et plusieurs animations ont été proposées durant la semaine. Du mardi au vendredi, les producteurs de Plessé sont venus présenter le fruit de leur travail aux élèves des 4 écoles de la commune. Ils ont pu échanger avec les enfants sur la nécessité de bien manger avec la participation de Floriane (diététicienne de l'association Du pain sur la Planche).



La diversité des contenus et l'encadrement lors des ateliers ont été très appréciés par les enseignants et les élèves. Ces derniers ont été ravis par la dégustation via les 5 sens et ont compris le message délivré. Les producteurs et productrices

pensaient qu'il ne serait pas aisé de parler de leur métier à des enfants, mais ces rencontres ont permis de beaux échanges avec les élèves et de répondre à des questions pertinentes, notamment sur l'élevage et le gaspillage alimentaire. Les agents de restauration ont apprécié ce moment de partage autour de l'alimentation. L'intégration de céréales ou de légumineuses dans de nouvelles recettes en ont surpris plus d'une lors de l'atelier cuisine et de la dégustation !

Vivement la prochaine édition !



Lundi à l'école du Coudray : Yannick, Tania et Richard ont présenté le miel et les légumes.



Jeudi, à l'école Sainte-Marie du Dresny : Denis et Karine ont présenté le gwell et le pain.



Mardi à l'école de Notre-Dame : Martial et Julie ont présenté la viande bovine et porcine.



Vendredi à l'école de La Ronde : Véronique et Blandine ont présenté la viande bovine et le pain.



Mercredi au restaurant scolaire de Plessé :

Caroline Dailly (nutritionniste du Mouvement des Cuisines Nourricières) est intervenue auprès des agents du service restauration. L'occasion d'échanger sur le rôle de chacune lors des pauses méridiennes, mais aussi de participer à un atelier sur les « petites graines » et légumineuses, puis de cuisiner de nouvelles recettes avant de les déguster. Un après-midi bien rempli !



Week-end au restaurant scolaire, à la médiathèque et sur le marché de Plessé

Les élus ont accueilli 39 enfants le samedi matin pour cuisiner des recettes à base de céréales et légumineuses. La journée s'est poursuivie avec un goûter devant la médiathèque et un spectacle d'humour musical et interactif *Alimenterre, mon cher Watson* de Philippe Miko. Le dimanche matin, les habitants étaient invités à participer à la confection d'un plat à base d'ingrédients trouvés sur le marché. Au menu : soupe de pois cassés avec ou sans saucisses fumées. L'après-midi, la semaine s'est clôturée avec la projection de *La Part des Autres* (film documentaire de Jean-Baptiste Despias), une présentation du projet de régie directe pour la restauration scolaire et un temps d'échange avec les élus.



Administration Générale & Gestion des Ressources

• La construction d'un budget communal

Le budget communal se scinde en 2 sections, qui doivent être à l'équilibre : le fonctionnement, et l'investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes

La commune fonctionne

Services administratifs, voirie communale, sécurisation des bourgs et des villages, ménage, chauffage des lieux publics, éclairage, repas de la pause méridienne des élèves... les missions d'une commune sont multiples. La mairie agit au quotidien pour maîtriser au mieux ces dépenses et limiter les impacts de l'inflation et de la hausse de l'énergie. Elle intègre à son budget des hausses auxquelles elle ne peut se soustraire :

+ 80 000 € sur un an pour une augmentation de 3.5% du point d'indice pour ses 80 agents

+ 20 000 € pour le Secours Départemental d'Incendie et Secours par exemple

- Ouverture fin 2022 d'un service " Carte d'identité et passeport", accessible à tous gratuitement et dont une partie du coût est à la charge de la commune, l'état contribuant à hauteur de 5 000 € par an.

La commune absorbe aussi des dépenses afin que les habitants ne s'acquittent pas du coût réel de certains services : pour la cantine par exemple, le coût total est de 8,36 €, la commune prend en charge 4,64 € (soit 55% du coût). Pour autant, les prix pour les familles restent maîtrisés, la commune absorbe la plus grande partie des hausses sans les reporter totalement sur les familles.

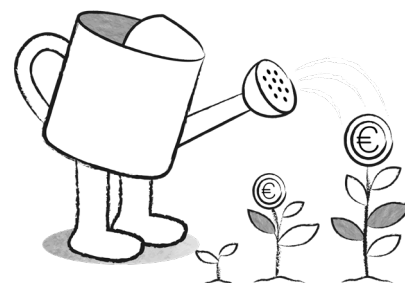
La commune investit

Il y a investissement et investissement. Certains investissements engendrent des coûts de fonctionnement. Exemple : la construction d'équipements communaux a engendré des coûts de ménage et des coûts électriques supplémentaires. D'autres investissements (exemple : maison de santé, maison Petitjean, hameau léger) sont des investissements qui impliquent le recours à l'emprunt, donc à des mensualités, mais aussi des loyers qui viennent conforter les recettes et permettront à la commune de disposer dans 20 ans de ressources propres tout en augmentant le patrimoine commun.

Pour bien comprendre comment se construit le budget 2023, nous vous invitons à revoir le débat d'orientation budgétaire du conseil municipal du 9 février 2023, disponible sur la chaîne youtube de la commune. Pour les habitants que ce sujet intéresse, n'hésitez pas à rejoindre les Volontaires Investis à Plessé du groupe de travail Finances et Ressources Humaines en vous inscrivant directement à la mairie ou par email : contact@mairie-plesse.fr.

La majorité actionne ainsi les leviers dont elle dispose pour conduire au mieux les intérêts de la commune, aujourd'hui (le fonctionnement) comme pour demain (l'investissement) et répondre aux besoins essentiels des Plesséens :

- **Se nourrir** : régie directe, moyens humains supplémentaires sur le temps de cantine
- **Travailler** : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- **Se déplacer** : voies douces
- **Se divertir** : programme culturel et estival
- **Instruire** : revalorisation des dotations scolaires et du travail des ATSEM, dispositif « argent de poche »
- **Se soigner** : maison de santé
- **Se loger** : hameau léger, maison Petitjean.



Évidemment attentive à la situation financière, la commune s'est dotée d'une comptabilité analytique qui n'avait pas jusque-là été mise en place, reste à la recherche de financements mobilisables (300 000 € de subvention sur 400 000 € dépensés pour les pistes cyclables et la sécurisation du bourg de Rozay en 2022), s'est lancée dans un plan d'économie des fluides (changement de tous les éclairages des écoles publiques, suivi des consommations par bâtiment), etc. Aujourd'hui, la commune est dotée d'un nombre d'agents conforme à une commune de plus de 5 000 habitants, avec des services à la population qui s'améliorent depuis 2020.

Les ressources d'une commune rurale viennent d'un côté des dotations d'état et d'autre part des recettes fiscales. Plessé a des bases faibles sur la taxe foncière bâtie et non bâtie, en décalage avec des communes voisines de taille équivalente, la municipalité fait le choix de se rapprocher d'un taux d'imposition en cohérence avec les besoins de la commune, pour continuer à proposer des services publics appropriés. C'était par ailleurs une remarque faite par le conseiller aux décideurs locaux lors du vote du budget de l'année dernière. La taxe foncière dont s'acquittent les propriétaires d'un bien bâti ou non bâti sur Plessé va donc augmenter en moyenne de 5 € / mois / logement pour pouvoir mener à bien les projets d'intérêt collectif au bénéfice des Plesséennes et des Plesséens (7,1% d'augmentation pour les bases et 10% d'augmentation du taux). Des exonérations sont possibles pour les personnes les plus fragiles (se renseigner en mairie).

Santé & Bien-Être

• Osons ensemble les " habitats inclusifs seniors "

Le comité Santé & Bien-Être, par la voix de son groupe de travail sur les habitats seniors, a présenté ses projets et travaux de ces deux dernières années aux Écossolles nantaises. C'est devant un collectif de partenaires de l'économie sociale et solidaire (bailleurs sociaux, CD44, Nantes métropole, fondation MACIF, CARSAT, Malakoff Humanis...) et parmi onze projets d'habitats adaptés sur les Pays de la Loire, que la commune de Plessé a été sélectionnée pour bénéficier de trois jours d'accompagnement ainsi que d'une aide financière au démarrage d'un montant de 5 000 €.

Nous avons présenté la création de deux types de logements adaptés situés au cœur du bourg de Plessé. Il s'agit de construire 14 pavillons individuels de types T2 à T3 sur des terrains communaux et d'aménager des bâtiments communaux existants en appartements individuels avec des espaces partagés propices aux relations sociales. L'objectif de ces deux réalisations est de proposer des logements animés par une dynamique sociale propice à déjouer les inconvénients liés à une perte d'autonomie et de mobilité pouvant conduire à un isolement social. Ces habitats préserveront l'autonomie et l'intimité de ses habitants, besoins essentiels à l'équilibre et au bien-être de chacun.

Par expérience, le chemin avant la construction ou la rénovation avant l'occupation de ces logements prendra encore plusieurs années. Notre groupe a besoin de gagner l'appui et la coopération du plus grand nombre de Plesséens, car ces projets s'appuient avant toute chose sur les besoins des habitants de ces futurs logements ainsi que sur la participation citoyenne à l'animation de la dynamique sociale.

Pour cela il vous est offert de rejoindre le groupe de travail Habitats "seniors" en vous faisant connaître comme intéressé pour :

- Habiter dans les années à venir ces futurs logements,
- Apporter votre envie de participer à ces projets d'habitats inclusifs seniors sur Plessé.

Vous pouvez aussi faire remonter vos besoins, idées, compétences... en remplissant le questionnaire "imaginons ensemble les habitats seniors à Plessé" à retirer à l'accueil de la mairie.

• Rejoignez le groupe " lien social "

Au sein du comité cohésion sociale, le groupe de travail « lien social », constitué de Plesséens et Plesséennes, veille à la mise en place d'actions propices au développement de liens de solidarité entre les habitants d'un même village, d'un même quartier. En participant à ce groupe, au-delà d'apporter votre vécu et expérience d'habitant d'un quartier ou d'un village, vous y joindrez vos idées, compétences et connaissances essentielles à la réalisation de ces projets créateurs de relations d'entraides pour le bien de tous.

Actions en cours :

Nous travaillons à améliorer les relations entre les villageois et les services de la municipalité :

- sur les travaux concernant la voie publique et leurs signalements par les habitants. (ex : nids de poules, curage de fossé...)
- sur des actions déjà existantes (ex : opération sapin de Noël dans les villages, aménagement des espaces publics disséminés dans les villages).

Projets :

Nous envisageons de soutenir les initiatives d'habitants dans l'organisation de fêtes de villages, fêtes des voisins, en apportant une aide logistique et en mutualisant les moyens.

À plus long terme et pour répondre aux besoins des villages et quartiers nous souhaitons faciliter l'implication de collectifs d'habitants volontaires par secteur géographique pour faire lien avec la mairie et ses services sur les besoins spécifiques à chaque quartier.

Nous avons déjà recensé des besoins dans nos propres quartiers, il s'agit de la gestion des animaux errants, la diminution de vitesse sur certaines entrées et sorties de villages, l'aide à des personnes isolées et en difficulté, la diminution de bruit perturbant.

Sans empiéter sur la liberté de chacun, nous pensons que faire connaître et prendre en compte les besoins collectifs et spécifiques de chaque secteur géographique de la commune participent à une plus grande cohésion communale vecteur de paix sociale.

Pour que l'ensemble de notre commune soit pris en compte, il serait souhaitable que chaque village et chaque quartier soit représenté dans le groupe.

Pour rejoindre le groupe de travail « Habitats Seniors » ou « Lien Social » du comité cohésion sociale, contactez
Alain Annaix : 06 68 10 19 01 - alain.annaix@mairie-plesse.fr

Vie Associative & Citoyenne, Sport & Culture



• Bienvenue à Olivier Berthelot

Notre nouveau délégué « sport » est maintenant Olivier Berthelot ; il remplace Patrick Pennanguer, qui a démissionné de ses fonctions d'élu, comme vous l'avez appris lors du conseil municipal du 9 février dernier. Vous pourrez le contacter à l'adresse suivante : olivier.berthelot@mairie-plesse.fr

• Les festivités 2023

Le groupe culture communiquera ultérieurement sur les événements, mais vous pouvez d'ores et déjà noter ces dates à vos agendas :

- Soirée d'été : vendredi 7 juillet à l'étang de Buhel.

Appel aux jeunes : une idée d'animation pour cette soirée ?

- Dimanche Au Canal à Saint-Clair, côté Plessé : dimanche 6 août, apéro/pique-nique avec un événement musical.

- Les journées du patrimoine : samedi 16 et dimanche 17 septembre.

Cette année, l'association Mémoire d'un Pays vous racontera l'histoire du Dresny. Une soirée conviviale sera organisée le samedi au Pont de l'Arche.

• Forum des associations

La prochaine édition se déroulera le samedi 1^{er} juillet, de 9h à 12h. Lors de la dernière réunion avec les associations le 17 novembre dernier, nous avons fait un sondage en live pour choisir la date : 23 personnes n'avaient pas de préférence, 6 souhaitaient le 1^{er} juillet et 7 pour début septembre. Résultat non significatif. Lors de la réunion du 16 janvier du comité VACSC, nous étions d'accord de renouveler ce forum début juillet. Il sera organisé à la salle polyvalente/multisports en intérieur et en extérieur. Le but est d'arriver à concilier tous les acteurs (associations, agents municipaux, élus et habitants). Cette formule laisse le temps de la réflexion pendant l'été, de s'inscrire éventuellement en amont du rush de la rentrée de septembre. Nous souhaitons que toutes les associations puissent être présentes quelle que soit leur activité. Si vous souhaitez apporter des idées, faites-les remonter auprès de Juliette Soyer (qui travaille en collaboration avec Zoé Dubus au vu de tous les projets en cours au sein des comités) à l'adresse suivante : juliette.soyer@mairie-plesse.fr



• Bungalows au terrain de foot du Coudray

Les bungalows qui étaient au Dresny ont été démantés sur le terrain de foot du Coudray, afin que les sportifs du COS puissent avoir des vestiaires en meilleur état que ceux qu'ils utilisaient jusqu'à présent.

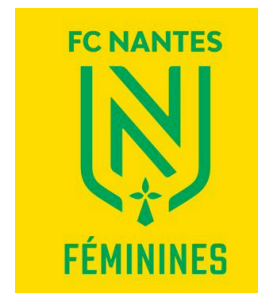


• Fête de la musique

Le 21 juin étant un mercredi, nous pourrions envisager cette fête le samedi 24 juin et pourquoi pas le dimanche 25 juin. Pour cela nous vous lançons un appel : si vous aimez chanter ou jouer d'un instrument de musique, venez vous exprimer librement sans contrainte ! Il y a longtemps que cette fête n'a pas eu lieu sur Plessé, nous souhaiterions faire revivre cet événement : nous savons que sur Plessé, il y a des talents ! Nous organiserons une réunion pour faire le point avec tous ceux qui souhaitent animer cette soirée. Si vous avez des idées et/ou souhaitez y participer, faites-vous connaître auprès de Zoé Dubus avant mi-mai en lui adressant un mail à l'adresse suivante : zoe.dubus@mairie-plesse.fr

• La venue du club féminin de football de Nantes

Le mercredi 10 mai prochain, les joueuses du Football Club de Nantes (FCN) viendront jouer, faire des dédicaces et partager un goûter au complexe sportif Petit-Breton, de 14h à 17h. Dans le cadre des partenariats entre le Département de Loire-Atlantique et les clubs de haut niveau du département, des animations ont lieu dans les communes, en lien avec les clubs locaux. Ces actions ont débuté en 2000 avec l'Hermine de Nantes et le FC Nantes. Les entraînements se sont peu à peu transformés en animations avec un jeu direct entre les enfants et les joueurs professionnels. L'objectif est de rapprocher le sport de haut niveau des jeunes éloignés de la métropole. Ces temps forts sont l'occasion d'une transmission des savoirs et de l'expérience de haut niveau au public, rassemblé dans une ambiance conviviale. Le club de l'ESDP communiquera davantage concernant le déroulement de cet événement.



• Label Terre de Jeux 2024

Le Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire vient de nous labelliser Terre de jeux 2024 ! Cela consiste à valoriser ceux qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien des habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ce label nous donne accès à des films, outils pédagogiques et guides pratiques pour nous aider à préparer des temps forts.



C'est l'ambition de mettre :

- Plus de sport dans la commune pour le quotidien, la santé, le bien-être, l'éducation, l'inclusion, la citoyenneté
- Plus de sport durable et responsable
- Plus de sport accessible à tous
- Plus de sport pour vivre des émotions uniques et se rassembler

Le but :

- Faire découvrir les jeux et montrer comment ils se vivent sur le terrain
- Mettre en lumière l'engagement des bénévoles des associations
- Mettre en avant la culture

Nous pouvons éventuellement recevoir un Trophée Terre de Jeux 2024 pour récompenser l'engagement des labellisés dans la dynamique des Jeux et de mettre en avant les initiatives et projets mis en place au quotidien afin de développer la place du sport en France.

L'objectif de notre comité VACSC :

- Créer une dynamique autour de ces jeux et rassembler les écoles, associations sportives et culturelles, la SPL, les habitants, les élus, agents, citoyens en résumant tous ceux qui voudront bien participer et proposer des événements sportifs et culturels autour des Jeux Olympiques
- La fête sera plus belle si elle est partagée et co-construite ensemble. C'est tout le sens de ce label Terre de Jeux 2024.

Nous avons déjà rencontré pas mal d'acteurs de la commune qui sont partants sur ce projet. Le 13 février, une 1^{ère} réunion a eu lieu composée de VIP, d'associations, de la SPL et d'élus afin de réfléchir ensemble aux événements qui pourront être proposés. Réunion enthousiasmante, beaucoup d'idées ont été avancées que nous vous communiquerons dès que nous aurons un peu mieux construit les projets. Vous souhaitez participer, vous avez des idées ? Envoyez un mail à Zoé Dubus : zoe.dubus@mairie-pleesse.fr

• Le département lance son 1^{er} budget participatif

Associations, citoyens, vous avez des idées pour la commune, un projet ? Déposez celui-ci sur la plateforme participer.loire-atlantique.fr. Deux millions d'euros seront ainsi consacrés à la réalisation des projets proposés et choisis par les habitants pour la première édition du dispositif, qui a débuté le 27 février 2023. L'objectif est de permettre aux citoyens de choisir des projets d'investissements du département dans les domaines de la solidarité, la citoyenneté et l'écologie. Les projets retenus seront financés dans la limite de 50 000 €. Les projets devront relever des compétences du Département. Ils seront soumis par internet au vote des habitants, qui pourront choisir entre 3 et 10 projets chacun. Chaque projet sélectionné (une quarantaine) devra être réalisé dans les 2 ans suivant le vote. Chaque citoyen à partir de 16 ans qui habite, travaille ou étudie dans le département pourra déposer et voter pour des projets. Les associations pourront présenter leurs propres projets. Un comité citoyen composé de 24 personnes (18 volontaires et 6 représentants du département) veillera au bon déroulement de ce budget participatif. Le vote aura lieu à l'automne et les projets retenus seront dévoilés en décembre, puis soumis au vote des élus.



Agriculture, Alimentation, Environnement & Biodiversité

• Commission bocage communal >> Qu'est-ce que le bocage ?

Le bocage est un élément structurant de notre paysage. À l'origine, il a été construit pour répondre aux besoins des agriculteurs (contention des troupeaux, bois de chauffages...). Les activités sur un territoire évoluent continuellement. Ainsi, le paysage doit s'adapter afin de répondre aux nouveaux besoins et attentes des hommes. Aujourd'hui, les intérêts du bocage ne sont plus à démontrer : intérêts pour la qualité de l'eau, biologiques, bioclimatiques, agronomiques, paysagers, touristiques, faunistique, etc.

1/ POURQUOI AVOIR CRÉÉ UNE COMMISSION BOCAGE ?

L'inventaire bocager a été réalisé par la commune en 2022. Les arasements de tout ou partie du bocage sont maintenant soumis à déclaration préalable auprès de la mairie. Afin d'étudier les déclarations préalables, une commission bocage communale est mise en place. Constituée à part égale d'élus et d'utilisateurs de l'espace (agriculteurs, promeneurs, etc.), elle se réunit plusieurs fois par an pour émettre un avis motivé sur les projets d'arasement et de défrichement qui lui sont soumis.

2/ COMPOSITION DU GROUPE :

6 élus, 4 agriculteurs, 2 associations, 4 sociétés civiles, 2 agents, 2 membres extérieurs.

3/ QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

Les aménagements soumis, ou non, à déclaration ;

AUCUNE DEMANDE EN MAIRIE	DEMANDE PRÉALABLE EN MAIRIE
L'entretien courant du bocage (élagage, récépage...).	- L'arasement de talus, l'arrachage de haies et les coupes à blanc ne permettant pas la reprise des souches.
QUE RISQUE-T'ON EN CAS DE DESTRUCTION DE HAIE SANS DÉCLARATION ?	
L'absence de déclaration préalable est passible d'une amende allant de 1 200 € à 300 000 € (art. L480.4 du code de l'urbanisme). Une interruption des travaux peut être ordonnée et une remise en conformité des lieux peut être prononcée judiciairement. Cette mesure s'applique à l'arasement et au défrichement d'éléments bocagers et non à la gestion courante des haies (recépage, balivage).	

NATURE DE L'INTERVENTION	DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DPT)	MESURES DE COMPENSATION
Entretien régulier de la haie : taille, élagage ou recépage	Sans DPT	Sans compensation
Recépage, conduite en taillis ou éclaircissage d'un bois/bosquet d'une surface totale inférieure à 4 ha.	Sans DPT	Sans compensation
Abattage d'un arbre non isolé (au sein d'une haie, d'un alignement d'arbres ou d'un boisement) pour des raisons phytosanitaires et /ou de sécurité	Sans DPT	Sans compensation
Abattage d'un arbre isolé	DPT	Compensation par la plantation d'un arbre ou d'une haie ou alignement d'arbres de 10 ml pour chaque arbre isolé supprimé
Suppression d'une haie ou d'un alignement d'arbres dans le but de réaliser un accès à une parcelle d'une largeur < 12 m	DPT	Sans compensation
Suppression d'une haie sur un linéaire supérieur à 12 ml ou pour une autre raison que la réalisation d'un accès à une parcelle	DPT	Compensation par la plantation d'une haie sur le territoire communal selon un ratio linéaire 2 : 1. Les fonctionnalités du linéaire replanté seront à minima équivalentes à celles du linéaire supprimé
Suppression d'un alignement d'arbres sur un linéaire supérieur à 12 ml ou pour une autre raison que la réalisation d'un accès à une parcelle	DPT	Compensation par la plantation d'un alignement d'arbres ou d'une haie sur le territoire communal selon un ratio linéaire 2 : 1. Les fonctionnalités du linéaire replanté seront à minima équivalentes à celles du linéaire supprimé
Suppression d'un talus nu	DPT	Compensation par la création d'un talus (qui peut être planté) sur le territoire communal selon un ratio linéaire 2 : 1. Les fonctionnalités du talus compensé seront à minima équivalentes à celles du talus supprimé
Défrichement/suppression, même partielle, d'un bois/bosquet d'une surface totale inférieure à 4 ha	DPT	Compensation par la plantation d'un boisement sur le territoire communal selon un ratio surfacique 4 : 1. Les fonctionnalités du boisement replanté seront à minima équivalentes à celles du boisement supprimé

4/ COMMENT FAIRE UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX ?

Pour toute demande concernant la suppression d'un élément bocager il faudra désormais utiliser le CERFA n° 13404*10 (Demande Préalable de Travaux). Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>

LE DEMANDEUR	LA COMMUNE
Se déplacer en mairie afin de connaître le niveau de protection de la haie concernée. Dans le cadre d'une protection en loi paysage (la plus courante), retirer le document CERFA 13404 en mairie, le remplir et le déposer.	
<i>1 mois de délai maximum</i>	La commission bocage se réunit et donne un avis motivé sur le projet d'arasement de la commune. Un arrêté municipal est pris afin d'officialiser la démarche
Vous recevez une réponse sous 1 mois et vous avez alors 2 ans en cas de réponse positive pour réaliser les travaux de suppression et de compensation (si demandées).	<i>2 ans</i>
	La commission vérifie la conformité des travaux réalisés par le demandeur

LES DIFFÉRENTS AVIS DE LA COMMISSION BOCAGE (3 POSSIBILITÉS)

Autorisation de réalisation des travaux sans contrepartie <i>(exemple : abattage de peupliers pour une exploitation du bois).</i>	Refus de la réalisation des travaux <i>(exemple : la haie protège une habitation, la voirie, le cours d'eau).</i>	Autorisation de réalisation des travaux sous conditions <i>(exemple : création d'une haie ou renforcement d'une haie existante à un endroit stratégique, de fonctionnalité ou linéaire équivalent, suivant l'importance de la haie).</i>
--	--	---





Développement Économique, Tourisme & Attractivité

• Les marchands du marché dominical se présentent

Voici quelques-uns des marchands habituels du marché dominical qui se présentent à vous. À suivre, d'autres portraits dans la prochaine Gazette !



• AJC BIO

C'est en 2017 que nous, Alice et Sébastien Bodef, avons créé notre pépinière AJC BIO à Plessé, spécialisée dans la production de plants bio (légumes, aromatiques, fleurs...). Notre exploitation est située à la Pommerie (non loin de la Piardière et la Grande Noë), et est ouverte tous les après-midis de 14h à 19h (jusqu'à fin juin) puis à l'automne (plus d'info sur www.ajc-bio.fr). Retrouvez-nous tous les 15 jours sur votre marché (les semaines impaires).
06 62 53 65 71 - ajcbio44630@laposte.net



• Blain Literie

Je m'appelle Bernard Weiss et je tiens le commerce Blain Literie à Blain. Je vends des matelas, des sommiers, du linge de maison, des chaises et des tables. Je livre et installe à domicile et peux reprendre vos anciennes literies gratuitement au besoin.
06 81 83 10 04 - bernardweiss07@gmail.com

• Geoffroy Cartoux

Je m'appelle Geoffroy Cartoux et je suis installé en tant que maraicher sur la commune de Plessé depuis 2014. Certifié Agriculture Biologique, je propose des légumes de saison les dimanches au marché du village et les mardis sur l'exploitation.

06 61 26 73 59



• Calice

Je suis Agatha Kajzer, productrice de plantes aromatiques et médicinales depuis 2020 sur la commune de Guéméné-Penfao, je cultive mes vivaces et annuelles sur de petites surfaces et pratique également la cueillette sauvage (Aubépine, Ortie ...). Après un séchage sur claies à température ambiante, je confectionne des mélanges de tisanes certifiées AB par Ecocert. Les hydrolats (eaux florales) sont distillés dans un alambic professionnel en cuivre, de manière traditionnelle, à l'eau de source. Au printemps, retrouvez le Pesto à l'ail des ours... Et toute l'année, les aromates. Vous pouvez me retrouver sur le marché de Plessé (ma commune d'origine), un dimanche par mois et plus.

02 40 79 54 37 - caliceagatha@gmail.com



• Delphine Grot

Je m'appelle Delphine Grot, ancienne citadine, nous nous sommes installés il y a une quinzaine d'années dans la vallée du Don. De ce changement de vie, la vente de proximité m'est venue naturellement il y a une dizaine d'années. Je vous propose des fromages de vache, brebis et chèvre. J'ai à cœur d'encourager les producteurs locaux donc vous trouverez une large gamme de fromages bio et locaux.

06 80 07 59 69



• L'Atelier Mauve

Je m'appelle Nathalie, je suis "tombée" dans la couture il y a... plus de 34 ans (quoi déjà ?) et j'ai officiellement créé ma petite entreprise "L'Atelier Mauve" en septembre 2011. Je propose des créations colorées 100 % cousues dans mon atelier : sacs, cabas, trousse de toilette, trousse écolier, cadeaux naissance, gamme "je limite mes déchets"...

06 89 34 60 28 - lateliermauve@orange.fr



• Ferme florale de Trélan

Je m'appelle Anne Michel et c'est en 2022 que la Ferme florale de Trélan a semé ses premières graines. Au rythme des saisons, je produis des fleurs, fleurettes, feuillages et graminées à Plessé. Elles sont cultivées en bio sur notre belle parcelle de 5ha en bordure de forêt au Coudray, à Plessé. Du printemps à l'aube de l'hiver, les fleurs fraîches sont proposées sous forme de bouquets, bottes et brassées pour fleurir vos événements. De la fin de l'été au cœur de l'hiver, les fleurs séchées prennent le relais. Bouquets, couronnes, guirlandes et autres compositions sortent de l'atelier pour prolonger le plaisir et la saison !

06 10 75 69 92

fermefloraledetrelan@gmail.com



• Carine Philippot - HAKAWERK

Je suis Carine Philippot, concessionnaire de la marque HAKAWERK depuis 6 ans. Cela fait 3 ans que je parcours les routes de Plessé et ses alentours avec mon plus fidèle compagnon : mon camion ! Je livre vos produits d'entretien écologiques et biodégradables ainsi que vos produits d'hygiène corporelle directement chez vous, que vous soyez un particulier ou une entreprise. Mon camion aménagé permet d'avoir vos produits directement à disposition. Vous pouvez me retrouver tous les 1^{ers} dimanches du mois sur le marché. Je suis à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter.

06 52 45 49 73

carine.philippot.hakawerk@gmail.com

• La ferme aux petits oignons

Nous sommes Tanya et Richard Aglave, arrivés à La Guiguenais en 2020, nous avons démarré une activité maraîchère sur une petite surface en agriculture Biologique. Nous nous attachons à appliquer les principes de la permaculture en respectant la vie du sol. Nous produisons une grande variété de légumes de saison ainsi que quelques fruits. La vente a lieu tous les dimanches matin sur le marché de Plessé, le mardi soir à la ferme « Lâche Tout » au Dresny et les mercredi et samedi matin chez nous à la ferme (9 La Guiguenais). Retrouvez plus d'infos sur facebook.com/ferme.petitsoignons.

07 66 10 71 44 - richard.aglave@free.fr



• Mamz'L Bulle

Je suis Marie Delhumeau artisanne savonnière située à Plessé (44). Pour mettre en avant mes valeurs (consommation locale et responsable, circuits-courts, écologie et zéro déchet) et satisfaire toutes les peaux délicates et fragiles, chacune des recettes combine les bienfaits des huiles végétales à ceux des plantes. Les ingrédients sont, dans la mesure du possible, locaux et issus de l'agriculture biologique. Je suis ravie de vous présenter régulièrement sur le marché ma gamme cosmétique (trois savons corporels saponifiés à froid, un shampoing solide, un baume à lèvres, un dentifrice aux plantes et bientôt un déodorant solide et d'autres surprises !) et mes deux savons ménagers saponifiés à froid (un détachant lessive et un nettoyeur, dégraissant vaisselle + ménage).

06 85 24 29 59 - contact@mamzelle-bulle.fr



• Les Ruchers de la Forêt du Gâvre

Le Gaec Les Ruchers de la Forêt du Gâvre c'est Louise, Michel, Claire Fortun et Vincent Bocquel. Nous sommes installés au Coudray dans l'ancienne école des sœurs depuis 30 ans. Nous avons fait le choix de la sédentarité : nos miels sont produits dans un rayon de 30kms autour de Plessé. Nous travaillons aux côtés de l'abeille noire l'espèce locale endémique, rustique et excellente gestionnaire. Nous proposons différents produits dérivés de nos miels : Chouchenn, moutarde au miel, bonbons et pains d'épices... ainsi que de la Propolis, de la cire, et du Pollen en fonction de la saisonnalité. Pour répondre à la problématique croissante de ces 10 dernières années, à savoir le rapport entre densité d'abeilles implantées et ressources mellifères disponibles, nos ruchers fixes accueillent de 8 à 15 ruches.

06 25 46 05 56

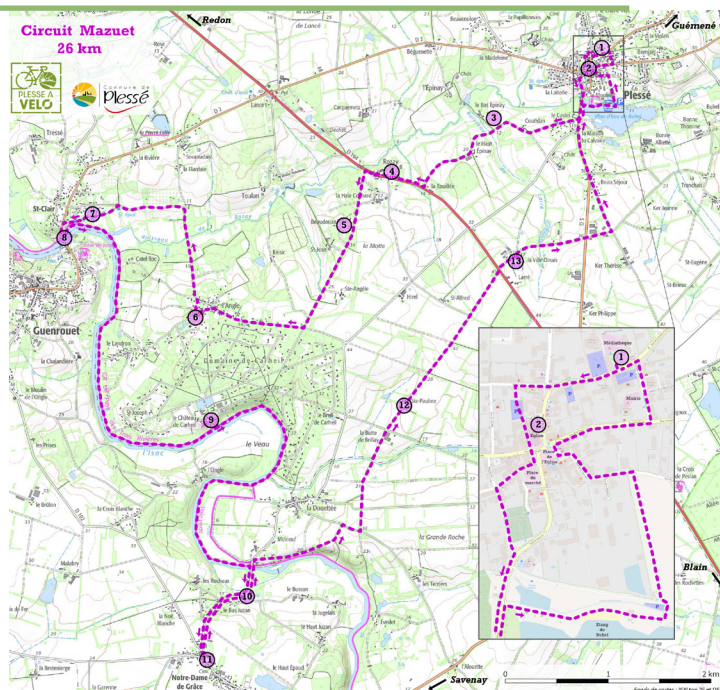
ruchers.forêt.gavre@gmail.com



Photo : Marie Calvez

• Des nouvelles du groupe Plan Vélo

Toujours dans l'idée de relier les zones de densité démographique de la commune, après avoir joint Carheil à Plessé et desservi Beauséjour, nous travaillons en ce moment à la réalisation d'une voie cyclable et pédestre pour relier la route du Dresny au bourg de Plessé sans passer par la départementale Guenrouët-Plessé. L'itinéraire complet jusqu'au bourg du Dresny se cherche encore. À l'ordre du jour également en ce moment pour faciliter les déplacements cyclables : des stationnements vélos et la voie verte sur l'ancienne voie de chemin de fer imaginée par le département. Rappel : Vous pouvez toujours contacter la mairie si vous souhaitez prendre un vélo électrique à l'essai grâce au dispositif Vélila.



• À la redécouverte des chemins de Plessé

Après avoir proposé 7 itinéraires de randonnée piétonne ou cycliste (consultables sur le site internet de la commune) et la randonnée Mazuet, le groupe circuit rando inventorie actuellement tous les chemins du domaine public. Si certains ont été vendus à des particuliers ces dernières décennies, il en reste encore un certain nombre. Après un premier travail sur carte, il s'agit de se rendre sur place pour constater l'état des chemins : vérifier s'ils existent toujours, s'ils sont praticables. Le groupe imaginera ensuite des continuités possibles entre ces bouts de chemins pour les proposer à la découverte des promeneurs... Si vous avez un itinéraire pédestre à proposer, n'hésitez pas à contacter la mairie !



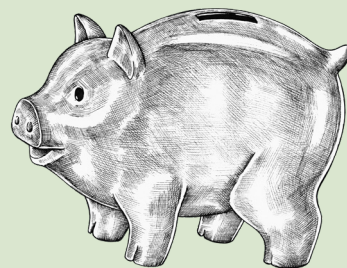
Cohésion Sociale, Emploi et Solidarité

• Un voyage pour les seniors

Les CCAS d'Avessac, Saint-Nicolas-de-Redon, Fégréac et Plessé proposent aux aînés de 60 ans et plus, un voyage à Forges-les-Eaux, en Seine-Maritime, du 1^{er} au 8 Juillet 2023. Les personnes en situation de handicap, sans condition d'âge, seront aussi les bienvenues, avec un accompagnateur ou une accompagnatrice. Il est possible, sous condition de ressources, de bénéficier de l'ANCV. Renseignements au 06 08 08 68 13.

Enfance & Jeunesse

• Chantier Argent de poche : les candidatures sont ouvertes !



La commune renouvelle pour la 3^{ème} année consécutive le dispositif Chantier Argent de poche. Si tu as entre 16 et 18 ans et que tu veux te faire un peu d'argent de poche, nous te proposons de participer à ce dispositif. Il te sera confié de petites missions de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie des Plesséens et Plesséennes. Les missions proposées par les responsables de service se dérouleront sur la période estivale. Le dossier d'inscription sera disponible à partir du 16 mai 2023 à l'accueil de la mairie ou par mail auprès du service RH (rh@mairie-plesse.fr). Il sera à retourner pour le 11 juin 2023 au plus tard.

Le mot de la Minorité

L'impôtulaire !

La situation financière de la commune ne cesse de se dégrader depuis le début du mandat. Malgré des recettes dynamiques, les dépenses ont augmenté très fortement sur la même période, déstabilisant le budget municipal. Les charges de fonctionnement ont bondi en 2021 (+ 429 000 €). Malgré une promesse début 2022 de contenir ces charges, nous constatons une nouvelle hausse en 2022 (+ 425 000 €).

Pourtant, Plessé s'est distingué, depuis de longues années, par une gestion financière efficace, permettant ainsi à la commune de se développer et d'investir, sans augmenter les taux d'imposition communaux. Nous avons ainsi pu hériter d'une situation financière saine en 2020, avec un écart positif entre les produits et les charges (+ 778 000 €).

Pour explication de ses déboires, la Majorité se réfugie derrière le Covid, la situation internationale et l'inflation. Or, la hausse des dépenses provient très largement de dépenses volontaires et politiques.

Pour contrebalancer, la Majorité a opté pour des hausses tarifaires significatives pour les services, comme le périscolaire et le restaurant scolaire, impactant directement de nombreuses familles.

Qu'en est-il de la promesse de pas augmenter les impôts ?

La Majorité a pris et répété son engagement devant la population en 2021 et 2022 : « Le mandat est ambitieux mais aussi réaliste. Tous les projets pourront être financés en préservant l'équilibre des finances communales et sans augmenter ce taux d'imposition » (*Madame La Maire - Presse Océan - 22/03/21*) - « Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition durant ce mandat.



Nous sommes dans un secteur rural, les taux ne sont pas très hauts mais les administrés vont être impactés par une augmentation des bases de l'État » (*Madame l'Adjointe au Maire, en charge des finances - OuestFrance 12/04/22*)

Faute de prudence et d'anticipation, et malgré nos alertes et celle de la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques), la Majorité se retrouve aujourd'hui en difficulté pour boucler le budget 2023. Elle a finalement décidé, au Conseil Municipal du 09/02/23, d'augmenter les taux d'imposition de 10% (en plus de l'augmentation automatique de 7,1 % des bases locatives) : Ainsi, un foyer avec une imposition foncière communale en 2022 de 500€, devra s'acquitter en 2023 de + 35 € d'augmentation automatique et + 50 €/an décidés par la Majorité.

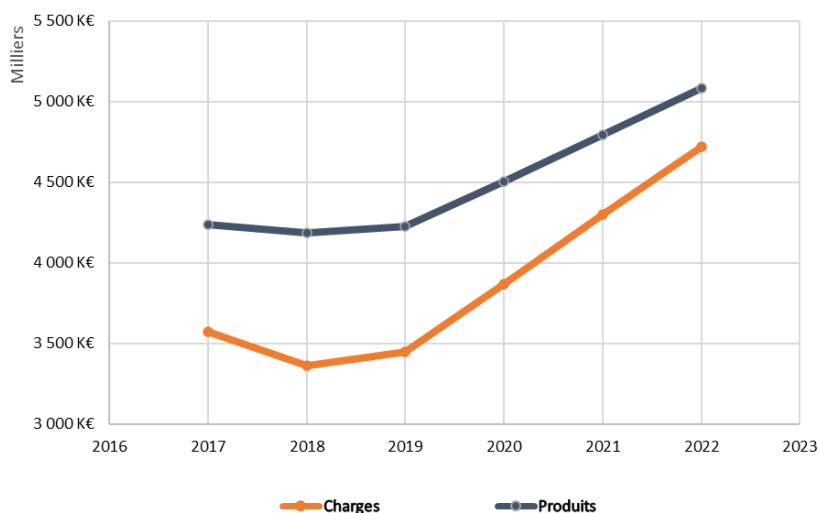
La capacité de désendettement pose également un problème. Alors qu'elle était contenue à 5 années en 2019 (durée nécessaire pour rembourser la dette), elle s'affiche désormais à + de 9 ans avec une perspective d'aggravation. La bienveillance envers les Plesséens devrait nous conduire à laisser les finances communales, en fin de mandat, dans un état proche de celui trouvé en 2020 ; il n'en sera rien.

Le constat est amer : l'autre modèle de gouvernance promis aux Plesséennes et Plesséens se traduit, côté finances, par des augmentations tarifaires, des impôts et de la dette. La Majorité fuit ses responsabilités et renie ses engagements.

Cette attitude pose question sur la crédibilité de la parole publique et le respect des citoyens.

Le Groupe
« Plessé, toujours solidaire et dynamique »
 Anne Aubin - Éric Bellanger -
 Marie Calvez - Cécile Chérel - Julien Mével -
 Marie-Odile Poulin - Bertrand Rousseau
 (article rédigé en février, avant le vote du budget prévu le 23 mars 2023)

Opérations de Fonctionnement
 Charges / Produits (Plessé)
 source: DGFIP



Le programme de printemps à la médiathèque

• **Des nouveautés à la médiathèque :** - Nouveauté pour les adhésions adultes à la médiathèque : les 1^{ères} inscriptions sont désormais gratuites. Les années suivantes, l'adhérent devra s'acquitter d'une cotisation de 14 €. Petit rappel : l'abonnement dure un an de date à date, est gratuit pour les enfants de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, assistantes maternelles et établissements scolaires, sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois. N'hésitez pas vous renseigner auprès des bibliothécaires.

- Pendant les vacances, les bibliothécaires vous accueillent plus longtemps les mardis, jeudis et vendredis en ouvrant dès 15h (au lieu de 16h).

- Nouveauté dans le coin jeunesse : la liseuse Bookinou, cette petite conteuse bleu-vert sans écran qui nécessite la prise en main du livre au format papier. Véritable compagnon de lecture des petits, ce nouvel outil pédagogique offre aux enfants la possibilité d'écouter leurs histoires préférées, racontées par la voix d'un proche ou d'une bibliothécaire ! À découvrir jusqu'au 29 avril dans la cabane de lecture installée spécialement !



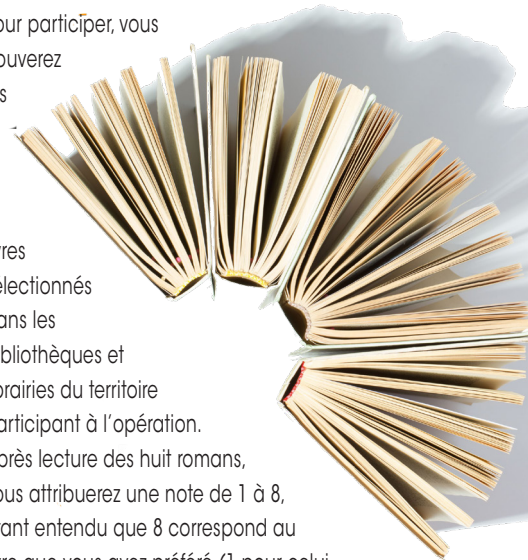
- **EXPOSITION « CURIEUX DE NATURE » du 4 au 29 avril :** Venez découvrir la nature qui se trouve autour de chez vous, lors de l'exposition de photographies animalières "Curieux de nature", photographies prises par Marie Delbaëre. Renard, chevreuil, insecte, reptile et d'autres drôles d'oiseaux vous y attendent. Toutes les photos sont prises dans les différents pays de Redon, donc toutes les espèces cohabitent avec nous. Certaines sont bien connues, d'autres un peu moins et vous pourrez ainsi les découvrir ainsi que leurs modes de vie.



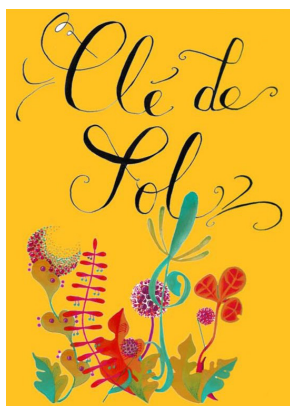
- **PRIX DES LECTEURS, du 4 mars au 5 novembre :** La 13^{ème} édition du Prix des Lecteurs est lancée ! Vous l'attendiez, il est enfin revenu le 4 mars et se finira le dimanche 5 novembre.

Pour participer, vous trouverez les

livres sélectionnés dans les bibliothèques et librairies du territoire participant à l'opération. Après lecture des huit romans, vous attribuerez une note de 1 à 8, étant entendu que 8 correspond au livre que vous avez préféré (1 pour celui que vous avez le moins aimé, etc...). Pour que votre choix soit le plus représentatif possible, nous vous conseillons de lire la sélection complète. Toutefois en cas d'impossibilité, vous devrez lire un minimum de trois romans et dans ce cas, appliquer un barème particulier. Par exemple : 6 livres lus, attribution de 1 à 6 points. Pour voter, deux solutions : en glissant votre bulletin de vote papier dans l'urne d'une des médiathèques ou en votant en ligne.



- **CONFÉRENCE POUR TOUTE LA FAMILLE « UNE ARAIGNÉE AU PLAFOND », le vendredi 7 avril à 20h** : Soirée animée par Arnaud Le Hegarat. « Quand j'étais ado, j'avais titillé une grosse araignée noire qui se cachait dans le trou d'un mur, juste pour épater une fille. En une fraction de seconde, la bestiole avait surgi hors de sa tanière pour s'agripper à mon tee-shirt. Je crois que la copine a eu plus peur de mon cri que de l'animal dérangé. J'étais retourné chez moi avec un sacré râteau et une bonne leçon : les animaux qui nous font hurler d'effroi sont souvent les plus inoffensifs et méconnus. Depuis ce jour, je suis devenu un avocat des sales bêtes. Lors de ce plaidoyer dédié aux araignées, nous nous intéresserons à l'histoire, à l'anatomie, à l'importance et aux particularités de ces créatures. Nous aborderons ensuite les confusions possibles et les idées reçues. Puis nous passerons en revue les araignées les plus courantes (surtout les spécimens qui courent dans nos maisons), en nous arrêtant sur les espèces les plus impressionnantes, celles qui nous font littéralement bondir au plafond. En résumé, nous causerons de ces fameuses grosses araignées noires, en essayant de ne pas crier trop fort ».



- **RENCONTRE-DÉBAT « NATURE, EAU ET BIODIVERSITÉ À CARHEIL : QUELLE PLACE ? QUEL RÔLE ? QUEL AVENIR ? » le mardi 11 avril à 20h** : Animée par Patrick Lecomte. Le domaine de Carheil est un espace de 200ha, naturel pour partie. Autrefois massif forestier satellite de la forêt du Gâvre, il en a conservé une forte dominance boisée, souvent plus variée car gérée de manière très diverse : plus de 300 parcelles privées individuelles et 32 ha de patrimoine commun appartenant au domaine. Cette histoire, que nous parcourons rapidement, influence toujours fortement la richesse naturelle du domaine. De nombreuses espèces y résident, d'autres ne font que passer. Certaines sont emblématiques et lui ont valu des inscriptions dans différents inventaires et prospectives de protection. Enfin, il est bordé par le canal de Nantes à Brest dont une partie est un Espace Naturel Sensible appartenant au département de Loire Atlantique. À partir de cette connaissance de la nature à Carheil, de ses inventaires et outils de gestion/préservation, nous évoquerons ensemble les pistes qui s'offrent pour la transition écologique dans un espace suffisamment vaste pour mettre en œuvre des actions aux résultats positifs et significatifs. Gratuit, sur réservation.

- **AUDITION CLÉ DE SOL, le samedi 8 avril à 11h** : Audition de quelques élèves de l'école de musique de Guéméné-Penfao, l'association Clé de Sol.

- **ATELIER « DEVENIR UN BON OBSERVATEUR DE LA FAUNE SAUVAGE », mercredi 19 avril à 19h30** : Animation en lien avec l'exposition photo de Marie Delbaëre et durant laquelle seront expliquées les techniques des photographes animaliers, le matériel, astuces et la reconnaissance des empreintes etc. Un temps d'échanges et de questions sera possible pendant la rencontre. Tout public, sur réservation, gratuit.



- **EXPOSITION DES TABLEAUX DE CHARLIE RIALLIN, du 2 mai au 3 juin** : Charlie, né en 1991, est paysagiste de formation. En 2012, suite à un accident de la vie, il doit passer par un long protocole de rééducation. De retour à la maison, il essaie de s'occuper avec les amis, les voisins... Il découvre la peinture après de Marie Calvez, et participe à son exposition en 2016. Charlie a emménagé dans une maison partagée de l'association « Simon de Cyrène » à Nantes et prend des cours de peinture à Saint-Sébastien-sur-Loire.



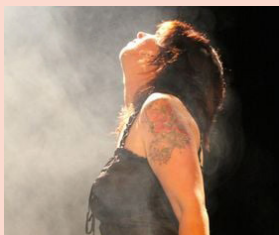
- **LA BOBINE MYSTÈRE, les jeudis 20 et 27 avril à 16h** : Projections gratuites de films d'animation pour les enfants, durant les vacances scolaires (titres sur demande).



Le calendrier des fêtes avril - juillet 2023

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
AVRIL 2023			
Du 4 au 29 avril	Exposition "Curieux de nature"	Médiathèque	Médiathèque
Vendredi 7 avril	Conférence "Une araignée au plafond" Soirée "Histoire du Coudray"	Médiathèque CAP & Mémoires d'un Pays	Médiathèque CAP du Coudray
Samedi 8 avril	Audition Clé de Sol - école de musique de Guéméné-Penfao	Médiathèque	Médiathèque
Mardi 11 avril	Rencontre-débat "Nature, eau et biodiversité à Carheil"	Médiathèque	Médiathèque
Vendredi 14 avril	Anniversaire de la Distri'	La Distri'	La Distri'
Samedi 15 avril	Repas des Aînés Action ramassage des déchets	Mairie de Plessé - CCAS Mairie de Plessé	Salle polyvalente Sur la commune
Jeudi 20 avril	La Bobine Mystère	Médiathèque	Médiathèque
Vendredi 21 avril	Projection du film "La Belle Verte" de Coline Serreau	CAP	CAP du Dresny
Samedi 22 avril	Concours de la chanson française	En Mémoire d'Eux	Espace culturel René Havard
Mardi 25 avril	Don du sang	Association des donneurs de sang	Complexe sportif Petit Breton
Jeudi 27 avril	La Bobine Mystère	Médiathèque	Médiathèque
Vendredi 28 avril	Concert "Migoya Dos", duo de musique argentine	CAP	CAP du Dresny
Samedi 29 avril	Troc graines et plantes de 10h à 12h	CAP	CAP du Dresny
MAI 2023			
Lundi 1 ^{er} mai	Foulées plesséennes	Courir à Plessé	Complexe sportif Petit Breton
Du 2 mai au 3 juin	Exposition des tableaux de Charlie Riallin	Médiathèque	Médiathèque
6 & 7 mai	Spectacle de clowns	Viva le cirque	Étang de Buhel
Mercredi 10 mai	Rencontre FCN féminin	Département de Loire-Atlantique	Complexe sportif Petit Breton
Samedi 13 mai	Concours de pétanque Concours de belote	Anim' Dresny Cercle de la Détente	Terrain de foot du Dresny Salle polyvalente
Dimanche 14 mai	Vide grenier	APE Notre-Dame	-
Mardi 16 mai	Spectacle seniors	En Mémoire d'Eux	Espace culturel René Havard
Mercredi 17 mai	Loto	ESDP	Salle polyvalente
Vendredi 19 mai	"Gratifieria" marché gratuit & dons d'objets de 18h à 20h	CAP	CAP du Dresny
Du 26 au 28 mai	Représentations de théâtre	Libre Parcours	Espace culturel René Havard
Samedi 27 mai	Rando Loto	Handi'Signes APE de la Ronde	Départ de Carheil à 8h Complexe sportif Petit Breton
Lundi 29 mai	Tournoi de foot seniors	COS	Terrain de foot du Coudray
JUIN 2023			
Mercredi 7 juin	Loto	Cercle de la Détente	Salle polyvalente
Samedi 10 juin	Gala de danse polynésienne	Motu Hoa	Complexe sportif Petit Breton
Samedi 17 juin	Gala de danse	Danse et Compagnie	Espace culturel René Havard
Vendredi 23 juin	Réunion publique pour préparer la rentrée de septembre Fête de la Musique	CAP Mairie de Plessé	CAP du Dresny À déterminer
Samedi 24 juin	Feu de la Saint-Jean Fête de l'école de la Ronde	Anim' Dresny APE de la Ronde	- La Roseraie - La Roche
Vendredi 30 juin	Soirée de clôture avec DJ et concert	CAP	CAP du Dresny
JUILLET 2023			
Samedi 1 ^{er} juillet	Forum des Associations Fête de l'école du Coudray	Mairie de Plessé APE du Coudray	Complexe sportif Petit Breton Préau du Pont-Rialland au Coudray
Dimanche 2 juillet	Fête de l'école de Notre-Dame	APE de Notre-Dame	Étang de Buhel
Vendredi 7 juillet	Soirée de l'été	Mairie de Plessé	Étang de Buhel
Du 7 au 9 juillet	Loto	Courir à Plessé	Complexe sportif Petit Breton

Avec l'arrivée du printemps, les spectacles fleurissent !



Célébrez le printemps avec En Mémoire d'Eux : le mois d'avril sera joyeux avec l'ouverture de la saison touristique au Camping de la ferme de la Piardière, où petits et grands pourront venir découvrir dès 18h l'univers féérique de l'échassière SOYRAMA et ses bulles de savon géantes. Le 22 avril, rendez-vous à 16h pour la quatrième édition du concours de la chanson française en hommage aux artistes disparus. 20 candidats répartis dans deux catégories "jeunes" et "adultes" viendront interpréter des standards de la chanson française devant un jury présidé par LYZ'AN qui donnera un concert après le concours. Le 16 mai à 14h30, un autre spectacle seniors : nous recevons un artiste que certains connaissent déjà, Philippe DE BRUZ, mais cette fois accompagné par un guitariste pour un concert acoustique. N'hésitez pas à vous rendre sur notre page "agenda" sur notre site internet : enmemoiredeux.com

3 pièces pour Libre Parcours

La compagnie de théâtre Libre Parcours présentera les 27 et 28 mai 2023 à L'Espace René Havard de Plessé leur dernière création de la saison avec trois pièces originales « Inspecteur Toutou », « Petit Grand », et « C'était mieux avant » d'Emmanuel Darley. Trois histoires, trois mondes différents : conte, comédie et folie au rendez-vous dans une mise en scène de Claude Kagan mêlant vidéo, lumière et son. En première partie, le 28 mai nous serons accompagnés par l'association des harpistes de Plessé pour une présentation musicale et variée. La troupe de Libre Parcours, comme chaque année, ouvre son univers à ceux et celles qui veulent découvrir le théâtre dans une ambiance amicale et chaleureuse, en présentant devant le public le spectacle préparé avec leur metteur en scène. N'hésitez pas à nous rejoindre pour agrandir la troupe de Libre Parcours !

Spectacle le 27 mai à 20h et le 28 mai à 15h30 - Tarif 6€

Renseignement et réservation : le-moellic.virginie@orange.fr



Assistez au gala de Motu Hoa

L'association de danse Polynésienne Motu Hoa, depuis 14 ans maintenant sur la commune de Plessé, vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 ! Les cours sont le vendredi soir pour les enfants à partir de 6 ans, le mardi et vendredi soir pour les adolescents et adultes (sans limite d'âge maximum). Nous avons pu en 2022 refaire notre gala, qui nous avait manqué durant la pandémie. Cette saison, nous comptons dans nos rangs 14 enfants et 14 adolescents/adultes ; une légère augmentation par rapport aux deux années précédentes, marquées par la pandémie, qui nous avait aussi privés de notre gala annuel. Celui-ci aura lieu le samedi 10 juin 2023 avec divers exposants ainsi que 2 tatoueurs et des démonstrations de danses. Si vous voulez pratiquer une activité originale et dans la convivialité, n'hésitez pas à venir au mois de septembre nous rejoindre.

Renseignements : motuhoa-plesse.association@laposte.net

06 03 61 33 73 / Motu Hoa Plessé sur Facebook



La Mobilité Solidaire de Plessé, qu'est-ce que c'est ?



La Mobilité Solidaire de Plessé (à l'initiative du CCAS et sous l'égide du Cercle de la Détente)

permet depuis cinq ans de lutter contre l'exclusion liée à l'absence de moyens de transport et de créer du lien social. Elle offre chaque année à de nombreux habitants la possibilité d'être véhiculés, et est en constante évolution. L'action permet également de dynamiser le territoire, en permettant à ses usagers de retrouver une vie active.

Avec une vingtaine de conducteurs bénévoles, utilisant leurs véhicules personnels moyennant un défraiement au nombre de kilomètres parcourus, la Mobilité Solidaire permet aux bénéficiaires d'accéder aux services médicaux, aux loisirs et également de se rendre dans les commerces locaux, pour réaliser eux-mêmes leurs achats.

En 2022, c'est plus de 450 déplacements qui ont permis aux personnes de continuer à être autonomes et de dynamiser le territoire. Il n'y a pas de public cible : toute personne est la bienvenue, tant qu'elle remplit et approuve les critères figurant dans la charte. L'association aide majoritairement des retraités, mais également des personnes d'autres tranches d'âges qu'elles soient seules, en couple ou en famille. Le milieu rural manque cruellement de moyens de transports adaptés à des déplacements de faible distance, dans un rayon de trente kilomètres. Cette donnée rend l'isolement de certaines personnes déjà fragilisées encore plus prégnant. Les problématiques que cherche à résoudre la Mobilité Solidaire sont essentiellement l'isolement social et l'accès aux services.

Il s'avère urgent et de plus en plus nécessaire, toutefois, de recruter de nouveaux accompagnateurs bénévoles. Aussi, si vous souhaitez faire du bénévolat dans cette mission d'utilité publique ou obtenir davantage de renseignements, n'hésitez pas à téléphoner au 06 63 25 45 85.

Rejoignez le Tennis Club de Plessé

Le Tennis Club de Plessé bat son plein pour les championnats depuis le début de la saison 2022-2023 puisque 24 équipes sont inscrites. Les équipes 1 Dames et Hommes évoluent en Pré-Région. Beaucoup de jeunes sont très motivés, certains y participant pour la 1^{ère} fois. Le dernier tournoi open s'est déroulé du 15 septembre au 8 octobre 2022. Très belle participation avec un nouveau record de 125 joueurs et un niveau de plus en plus élevé, ce qui a représenté 178 matchs. La prochaine édition aura lieu en septembre/octobre 2023. Nous espérons le même succès. Si vous êtes adeptes de la petite balle jaune, vous pouvez venir assister aux matchs qui se dérouleront en soirée en semaine et toute la journée le week-end. Nous serons présents au Forum des Associations qui se déroulera le 1^{er} juillet pour les inscriptions, les réinscriptions et la possibilité d'essayer le tennis. Vous pouvez également vous inscrire à tout moment dans la saison en prenant contact avec Jean-Yves Jugé : 06 74 84 68 31 - tcplesse@gmail.com

L'action de l'AFDI de Plessé en République Démocratique du Congo

Depuis 40 ans l'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International) apporte son expérience pour construire une vision partagée du développement agricole que ce soit au Burkina Faso, en Tunisie ou, plus récemment, en République Démocratique du Congo (RDC). Depuis 2019, notre partenariat



avec cette dernière, dans la province du Sud Kivu, consiste à venir en aide aux femmes victimes d'exactions et de violences de la guerre en les accompagnant dans leur réinsertion, par l'agriculture et l'élevage. La RDC possède des ressources naturelles exceptionnelles (telles que les terres rares, le cobalt et le lithium) très convoitées. Pourtant, les habitants de ce pays ne profitent pas de ces richesses. Avec le soutien de l'AFDI, 544 femmes du Centre de Kitumaini (fondé par Pierre Loukéka) ont déjà bénéficié d'une distribution de semences et d'outils aratoires. Mille femmes recevront chacune une chèvre grâce aux dons récoltés par l'AFDI. Chacune de ces femmes s'engage à offrir un chevreau à une autre femme dans le besoin. Au-delà de l'impact social, ce petit élevage sera source d'amendements fertilisants, de revenu supplémentaire par la vente de chevreau d'engraissement et surtout de vraie fierté pour les femmes !



Dernières infos sur le projet d'éoliennes

• LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le 7 février 2023, Plesséole a déposé en Préfecture une demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien citoyen de Plessé, sous la forme d'un dossier de 1 800 pages.

La première partie du dossier présente le contexte (nécessité de construire plus de sites de production d'électricité renouvelable pour lutter contre le réchauffement climatique), le projet (construire, exploiter puis démanteler un parc éolien citoyen au Nord de Plessé), le porteur (SAS Plesséole) et les partenaires (les associations ECP et EPV, des citoyens ancrés à Plessé et dans les communes voisines, la commune de Plessé, Redon Agglomération, la SEM du syndicat département d'énergie SYDELA, Energie Partagée et Enercoop).

La seconde partie décrit le site, présente de nombreuses cartes (urbanisme, haies, ...) et livre les résultats de plusieurs études techniques de terrain effectuées par des bureaux d'étude spécialisés. L'étude environnementale a recensé les milieux naturels (zones humides, bois, etc.) et les espèces végétales et animales présentes, l'étude acoustique a mesuré le bruit du site en hiver et en été, l'étude de vent a évalué le potentiel éolien du site et l'étude de paysage a analysé le paysage et identifié des points de vue autour du site.

La troisième partie présente en détail le projet du parc éolien de Plessé, formé par 3 éoliennes implantées en triangle entre les lieux-dits Le Brétin, Saint-Joseph et Calétré (voir carte). Ce nombre d'éoliennes et cette implantation tiennent compte des contraintes du site et sont un compromis qui minimise les impacts.

En plus des études techniques réglementaires, Plesséole a fait réaliser des études de géobiologie, études visant à analyser les éléments naturels ou artificiels susceptibles de générer des nuisances sur les êtres vivants. Elles ont notamment permis d'affiner le placement des éoliennes pour prévenir tout désordre dans les élevages proches.

La dernière partie évalue les impacts probables du parc (bruit, faune et flore, paysage, ...) lors des différentes phases du projet (construction, exploitation, démantèlement), puis liste un ensemble de mesures que Plesséole s'engage à mettre en place pour réduire ou compenser



les impacts. Pendant la phase d'exploitation, les principales mesures concernent le bruit et la protection des chauve-souris : un premier plan de bridage est établi pour limiter le bruit perçu par les riverains, et un second plan de bridage va permettre d'arrêter les éoliennes aux moments où les chauves-souris sont actives.

Ce dossier va maintenant être étudié par une quinzaine de services instructeurs (DREAL, DDTM, ABF, ARS...). Environ 6 mois après le dépôt du dossier, la Préfecture va mettre en place une enquête publique qui permet d'informer et de recueillir les avis du public. À cette occasion, il sera invité à prendre connaissance du projet et à émettre des avis. À la fin de la procédure, la Préfecture recueille les avis de tous les services instructeurs et les conclusions du rapport d'enquête publique pour donner (ou non) une autorisation de construire et d'exploiter ce parc éolien.

Cette demande d'autorisation environnementale clôture un travail de plus de 8 années. Un temps long qui nous a permis de construire un projet de territoire au service des citoyens par l'utilisation d'une ressource commune locale : le vent. L'accélération des énergies renouvelables, nécessaire à notre indépendance énergétique, vient récemment de faire l'objet d'une loi tant notre pays est en retard dans ce domaine.

• COMITÉ DE SUIVI

Un comité de suivi a été mis en place début février ; son rôle est de suivre l'avancement du projet et de vérifier et suivre la mise en œuvre de la charte signée entre la municipalité et Plesséole. Il reste quelques places, si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à présenter votre candidature en mairie.

contact@plesseole.com
eoliennescitoyennesaplesse@gmail.com

Lâche Tout : un prix plus juste pour tous !



TOUS LES MARDIS
17H - 19H

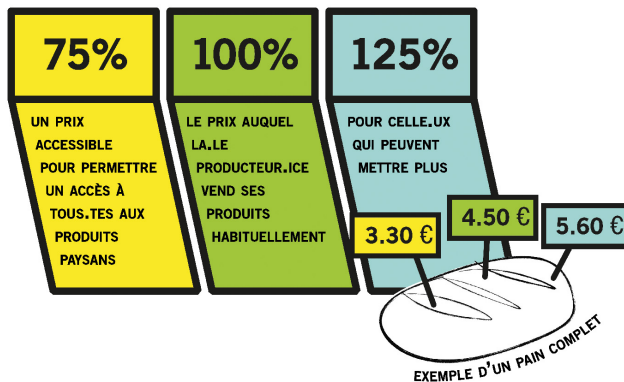
23 RUE DE LA TOUCHE
44630 PLESSÉ

QUOI? ● LÉGUMES ● PAINS ● OEUFS
● FROMAGES ET YAOURTS ● SAVONS
● MIEL ● BIÈRES ● POULETS

ET LES 1ERS MARDIS DU MOIS
(D'AVRIL À OCTOBRE) : **BAR-TAPAS !**



3 PRIX AU CHOIX



COMMENT ÇA MARCHE ?

À LA FIN DU MARCHÉ,
CHAQUE PRODUCTEUR.ICES
FAIT SES COMPTES ...

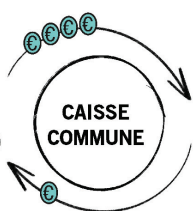
MARÂIÇHERS
FERME AUX PETITS OIGNONS

BOULANGERS - BRASSEURS
LÂCHE TOUT

VENTE DE POULETS
LES POULETS DE FARINET

VENTE DE SAVONS
SAVONS LA PLANÈTE

FROMAGÈRE
LA FERME DE L'AIGUILLE
CONSOUDE



... IELS REVERSENT
L'EXCÉDENT DANS LA CAISSE

ET LA CAISSE COMMUNE REVERSE AUX
PRODUCTEUR.ICES SI IELS N'ONT PAS
ATTEINT LEUR PRIX À 100% !

LE DÉPÔT-VENTE RESTE À PRIX FIXE
OEUFS - MIEL - JUS DE POMME - TISANE

CE QUE CELA PERMET



LA CAISSE COMMUNE PERMET DE
RÉPARTIR LES RECETTES
ENTRE PRODUCTEUR.ICES



CELA PERMET À DES PERSONNES
AVEC MOINS DE MOYENS D'ACCÉDER
À DES PRODUITS DE QUALITÉ !



UN PRETEXE POUR PARLER D'UN PROJET SOCIAL ET POLITIQUE
PLUS LARGE : **LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION**

En plus de son marché, l'association vous convie au 23 rue de la Touche pour ses prochains évènements (prix libre, restauration végé sur place) :

- Mardi 4 avril, à partir de 18h : Lâche tout, fête ses 2 ans ! Présentation de l'asso, futurs projets, balades... + Comment rejoindre Lâche tout ?
- Mardi 2 mai, à partir de 16h : Suite au 1^{er} mai... ateliers et conférence gesticulée pour se questionner autour du thème du travail, des travailleurs et des travailleuses.
- Mardi 6 juin, à partir de 18h : "L'écologie sans lutte des classes, c'est du gaspillage", Conférence gesticulée organisée par Ta main Camarade.

Infos : lachetout@protonmail.com



Passez la porte de la Distri'

La Distri', située au 8 rue de Malagué, est un lieu associatif regroupant un atelier mécanique automobile, un bar, une bouquinerie, une cantine et une librairie. Les membres actifs de l'association vous y accueillent que ce soit pour découvrir, boire un coup, trouver un livre à offrir,

prendre rendez-vous pour apprendre à faire une vidange... Le lieu est ouvert à toutes et tous : n'hésitez pas à en pousser la porte !

Infos : assoladistri.wordpress.com

Quelques petits rendez-vous à venir :

- Le premier mercredi de chaque mois à 12h30, la cantine propose des frites à la cantine
- Le premier dimanche de chaque mois à partir de 14h30, venez tricoter, broder, crocheter
- Le deuxième dimanche de chaque mois à partir de 14h, l'atelier mécanique vélo est ouvert
- Le troisième jeudi de chaque mois, c'est soirée jeux au bar
- Le dernier dimanche de chaque mois, la librairie vous propose une animation ludique à 16h.

Et régulièrement des cafés langue des signes, cafés girafe animés par l'association MMM (rencontres entre parents), rencontres avec des auteurs et autrices, etc. Au plaisir de vous y rencontrer !

Des nouvelles du CAP

Inauguré en juin 2021, notre Café Associatif Plesséen grandit bien. Ouvert entre le 1^{er} et le 15 de chaque mois au Coudray, à la salle paroissiale en face de la salle des fêtes, et au Dresny entre le 16 et la fin du mois dans la salle municipale derrière l'Épi-service, nous recherchons toujours à créer un espace de convivialité et aussi à entretenir le lien intergénérationnel entre Plesséens, à accueillir des temps de partages et de création.

Ainsi, du côté du Coudray, il y a toujours le bar de 19h à 23h le vendredi soir, l'atelier créatif (dessin, peinture, aquarelle...) de 10h à 12h30 le samedi, le café ados de 15h15 à 18h le samedi également.

Au Dresny, les membres de l'association et les adhérents sont moins nombreux mais ils ne se sont pas découragés et ont réussi à maintenir ouvert le bar le vendredi soir de 19h à 23h et plein d'événements variés (apéro iodé, troc graines et plantes, session irlandaise, initiation danses...) sont en préparation.

Grâce à l'appui de la municipalité qui met à disposition les deux locaux, à l'adhésion des nombreux adhérents et à l'implication des bénévoles, ces espaces se sont diversifiés et ont pu proposer concerts, scènes ouvertes, théâtre, projections de film et également accueillir la chorale « chant du monde » pour qu'ils aient un lieu de répétitions ou encore permettre à d'autres associations de se réunir.

En plus de la page facebook, il est possible de prendre contact avec nous, que ce soit pour s'inscrire pour tenir une permanence ou exprimer des demandes ou des propositions à l'adresse suivante cafeassociatifplesseen@gmail.com

À très bientôt, au Dresny ou au Coudray (regardez l'agenda p.30 pour découvrir les dates des semaines à venir) !



Infos +

Le 7 Conservatoire de REDON Agglomération : un établissement pour toutes et tous sur tout le territoire !



Ses missions

Le 7 est un établissement d'enseignement artistique musical. Éveiller, enseigner, accompagner, sensibiliser, diffuser, faciliter et coordonner sont ses principales missions. Toute l'équipe (24 enseignants, 3 agents administratifs, 1 adjoint technique et 1 directrice) est à votre disposition ! Outre les interventions en milieu scolaire (du CP au CM2) au sein de toutes les écoles de l'agglomération, Le 7 propose aussi des cours pour tous les âges et tous les niveaux : enfants à partir de 4 ans, adolescent-e-s, adultes, débutant-e-s ou confirmé-e-s.

Le saviez-vous ?

Depuis plusieurs années, Stéphanie Gillé, enseignante au 7, propose des cours au ZED à Plessé tous les mardis soir : un cours d'éveil-initiation (GS et CP) et un atelier « Chants et percussions du monde » (CE1-CM2) (tarifs 22-23 : 78 € / année).

Quelques dates à venir

- Portes ouvertes (au Conservatoire à Redon) : Samedi 10 juin de 9h30 à 13h
- Ouverture des pré-inscriptions : Samedi 10 juin
- Forum des associations de Plessé : Samedi 1^{er} juillet

Renseignements : 02 99 71 11 99

conservatoire@redon-agglomeration.bzh



REDON
Agglomération
Bretagne Sud

LA ROCHE

POINT RELAIS INFO JEUNES

pour tous les jeunes de 15 à 30 ans



AU POINT RELAIS INFO JEUNES

★ TU PEUX

- Consulter des **ressources documentaires**
- Effectuer des **recherches en ligne**
- Être mis en relations avec les **professionnels du réseau Info Jeunes** pour approfondir tes recherches

PARTIR À L'ÉTRANGER ✈️

TRAVAILLER

S'ENGAGER 🤝

VIVRE AU QUOTIDIEN

SE LOGER 🏠

SE DÉPLACER

SORTIR · DÉCOUVRIR 🍷



VENIR AU POINT RELAIS

Mercredi · 14h00 - 17h00

Jeudi · 16h00 - 18h00

Vendredi · 16h00 - 18h00

Le RIJ est accessible sur [rendez-vous](https://www.rendez-vous)

rj@audomainedelaroche.fr

07 60 14 71 82

